

B-A-BA de la sécurité des activités éducatives**Technologie agricole, forestière et paysagère**

THJ2O, THJ3E/4E, THJ3M/4M

Aussi applicable aux cours spécialisés suivants :

THA3M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Agroalimentaire
THD3M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Architecture paysagère
THO3M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Foresterie
THS3M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Gestion en horticulture
THF3E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Fleuristerie
THG3E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Agriculture
THH3E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Horticulture
THL3E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Aménagement paysager et entretien
THO3E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Foresterie
THA4M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Agroalimentaire
THD4M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Architecture paysagère
THO4M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Foresterie
THS4M	Technologie agricole, forestière et paysagère : Gestion en horticulture
THF4E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Fleuristerie
THG4E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Agriculture
THH4E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Horticulture
THL4E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Aménagement paysager et entretien
THO4E	Technologie agricole, forestière et paysagère : Foresterie

Révision mai 2013



*Cette ressource a été produite
Par l'Ontario Council for Technological Education (OCTE)
avec le soutien du ministère de l'Éducation
On peut l'adapter et l'utiliser dans son intégralité ou en partie*

Table des matières

SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS	2
Survol de la perspective en matière de sécurité.....	13
Communication.....	14
Attentes en matière de sécurité.....	15
THJ20 - TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE.....	15
THJ3M – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE.....	15
THJ3E – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE.....	16
THJ4M – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE.....	16
THJ4E – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE.....	18
Formulaire d’engagement - Utilisation acceptable.....	19
Entente sur le comportement de l’élève.....	20
FORMULAIRE D’ENGAGEMENT - COMPORTEMENT DE L’ÉLÈVE EN AGRICULTURE	21
SECTION 2 : FICHES SIGNALÉTIQUES	22
Biorisques.....	23
Manipuler des produits chimiques.....	24
Risques électriques.....	25
Risques environnementaux.....	26
Les procédures d’urgence.....	27
La prévention des chutes.....	28
Les extincteurs.....	29
Premiers soins.....	30
Les trousse de premiers soins.....	31
Entretien ménager général.....	32
Le lavage des mains.....	33
Manipuler des couteaux.....	34
Soulever des charges.....	35
L’hygiène personnelle.....	36
Les règles du SIMDUT.....	37
Les étiquettes conformes au SIMDUT.....	38
Les fiches de données de sécurité (FDS).....	39
SECTION 3 :	40
LES TRAVAUX ET TESTS SUR LA SÉCURITÉ	40
APERÇU	40
Devoir no 1 – Plan d’une serre.....	41
Devoir no 2 – Réaliser un contrôle de sécurité.....	42
Exemple de quiz sur le SIMDUT et les FDS.....	43
SECTION 4 : PASSEPORTS SÉCURITÉ	44
Quiz sur la sécurité.....	48
PASSEPORT - ERGONOMIE	51
PASSEPORT - INTERNET	52

Exemple d'une fiche de sécurité de l'élève	53
PASSEPORT - AÉRATEUR	54
DÉCHIQUETEUSE-BROYEUSE	56
PASSEPORT - COUPE-BORDURES.....	58
PASSEPORT - CISAILLE À PAVÉ	60
Passeport - taille-haie	61
Passeport - souffleuse à feuilles.....	63
Passeport - tondeuse à fouet.....	65
Passeport - plaque vibrante	67
Passeport - motoculteur	69
Passeport - scie à pierre.....	71
PASSEPORT - ERGONOMIE.....	76
Exemple : Fiche portant sur la formation sur la sécurité	80
ANNEXE A : RESSOURCES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ	82
Santé canada.....	83
Santé et sécurité Ontario (SSO).....	83
L'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE).....	86
La semaine nord-américaine de la santé et de la sécurité au travail (NAOSH)	86
Invitons nos jeunes au travail – Guide de l'enseignant;	87
ANNEXE B : FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	88
SécuriNET - ÉTAPE 4 : Étiquetez votre leçon	97

Avis de non-responsabilité

Le présent document vise à aider les enseignants à mettre en œuvre le curriculum de l'Ontario en éducation technologique (version révisée, 10-12 années). Il est par ailleurs entièrement adapté au curriculum en éducation technologique. Il a été élaboré par les membres de l'OCTE et est destiné à servir de guide de travail pour les activités en classe, en laboratoire ou en atelier. Vous êtes autorisés à le reproduire pour des fins non lucratives. Les enseignants sont d'ailleurs encouragés à modifier, à réviser ou à adapter son contenu à des fins éducatives. Vous êtes priés de faire état de la source, le cas échéant. Il arrive que des ressources commerciales, des documents ou de l'équipement soient mentionnés dans le présent document. Ces contenus ou ressources reflètent strictement les opinions de leurs auteurs et leur mention ne signifie en aucun cas que l'OCTE, le ministère de l'Éducation ou d'autres agences ou organismes gouvernementaux les ont approuvés.

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

© Ontario Council for Technology Education 2013

SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS**B-A-BA de la sécurité des activités éducatives (SÉCURIdoc) :
Technologie agricole, forestière et paysagère**

La présente ressource **SÉCURIdoc** a été élaborée afin de fournir à l'ensemble des éducateurs et éducatrices qui forment aux technologies des fiches techniques, affiches, des passeports et des ressources en matière de sécurité. Bien qu'il s'agisse avant tout d'une ressource conçue pour les profils de cours, elle est aussi mise à la disposition du public pour l'ensemble des niveaux ou environnements technologiques en éducation.

En 2013, l'OCTE a créé une autre ressource intitulée le SécuriNET, où sont présentés plusieurs exemples types de projets emballants et propres à diverses matières. Ces exemples types intègrent divers niveaux de risque de sécurité. Vous êtes invités à consulter les projets types présentés dans les documents de ressources du SécuriNET de l'OCTElab, créés « par des enseignants, pour des enseignants ». Vous y trouverez des conseils avisés et des idées sur mesure pour vos projets de cours.

Les **SÉCURIdocs** représentent onze disciplines, en fonction de cours du ministère de l'Ontario :

Technologie des communications	Hôtellerie et tourisme
Technologie des systèmes informatiques	Technologie de la fabrication
Technologie de la construction	Technologie du design
Technologie agricole, forestière et paysagère	Technologie des transports
Coiffure et esthétique	Initiation à la technologie
Soins de santé	

Comme l'éducation technologique transcende toutes les matières, notez qu'il peut être nécessaire de consulter d'autres **SÉCURIdocs** pour y dénicher des fiches techniques interdisciplinaires. Par exemple, un enseignant ou une enseignante en Soins de santé pourrait avoir besoin d'utiliser de l'équipement pour préparer ou manipuler des aliments et donc de consulter le **SÉCURIdoc** consacré à l'hôtellerie et au tourisme. Nous encourageons tous les membres des corps enseignants à télécharger l'ensemble des **SÉCURIdocs** pour consultation.

Nous encourageons les enseignantes et les enseignants à ajouter des fiches techniques, des tests ou d'autres contenus à ce **SÉCURIdoc** de façon continue. Les mises à jour du présent document seront déposées sur le site web de l'**Ontario Council for Technology Education (OCTE)** (<http://www.octe.on.ca>) de temps à autre.

Ce document est une ressource pratique en matière de sécurité. Elle complète les autres ressources recommandées pour ceux et celles qui forment aux technologies. Voir les annexes pour les liens vers les contenus du site **Travailleur avisé, travailleur en santé!**, du programme **Sensibilisation des jeunes au travail** et des associations sectorielles dédiées aux pratiques de travail sécuritaires.

Tous les élèves doivent impérativement prendre connaissance des dangers liés à la santé et à la sécurité propres à votre classe. Vous devez par ailleurs vous assurer d'évaluer leur compréhension avant de leur permettre de travailler dans un atelier ou de suivre une procédure précise ou d'utiliser des outils. Nous recommandons fortement de recourir à des passeports de sécurité à des ententes de sécurité ou à des épreuves de sécurité. Vous en trouverez des modèles dans le présent document.

Remarque : Malgré l'importance de fournir de la formation initiale sur la sécurité et les épreuves au début du semestre, il ne faut pas négliger la pratique du juste à temps et dispenser de la **formation individualisée**. Rappelez les processus spécifiques et les règles chaque jour avant de commencer de nouveaux processus ou avant de se servir de l'équipement de façon à consolider leur intégration. Par exemple, avant que les élèves utilisent une scie à ruban, revoyez avec eux la configuration et posez-leur des questions clés avant qu'ils commencent.

Recours aux SÉCURIdocs

Nous encourageons les membres du personnel enseignant à utiliser et à modifier ce document à leur convenance. Il est possible d'imprimer des pages individuelles, ou encore de formater des sections selon ses besoins en vue de les imprimer. Vous pouvez vous servir des **lignes directrices générales** dans les documents de politique du conseil ou de l'école. Vous pouvez utiliser les **lignes directrices de sécurité** comme documents de cours, comme source de référence pour les épreuves ou encore comme affiches dans la salle de classe, près de l'équipement.

Le **SÉCURIdoc** contient aussi des modèles de Passeports de sécurité. Vous pouvez vous en servir pour déterminer si les élèves ont bien été formés et qu'ils comprennent les aspects liés à la sécurité pour chaque pièce d'équipement ou chaque procédure à suivre pour les tâches à réaliser. Les passeports peuvent être utilisés de différentes façons. Les enseignantes et les enseignants sont encouragés à tenir des dossiers en bon ordre en tout temps.

Consulter l'annexe A pour des ressources de sécurité connexes, notamment les sites [Travailleur avisé, travailleur en santé!](#), du [programme sensibilisation des jeunes au travail](#), du ministère du Travail et d'autres organisations vouées aux pratiques de sécurité.

Il est impératif que les enseignantes et enseignants connaissent les politiques de leur propre conseil ou école en matière de sécurité et qu'ils soient familiers avec les règlements de leur municipalité.

Obligations en matière de sécurité

*(Du curriculum de l'Ontario, Éducation technologique, 2009 (révisé), (9e et 10e, p.35)
(11e et 12e, p.43)*

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES COURS D'ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE

La santé et la sécurité sont d'une importance primordiale en éducation technologique. Dans tous les cours, l'élève doit être sensibilisé au fait que la santé et la sécurité sont la responsabilité de chacun — à la maison, à l'école et au travail. Avant d'utiliser un outil manuel ou une machine-outil, l'élève doit démontrer à l'enseignant/enseignante qu'il/elle sait comment fonctionne l'équipement et qu'il/elle connaît les procédures à suivre pour l'utiliser en toute sécurité. Les tenues de protection doivent être portées lorsque la situation l'exige.

Les exercices faits en classe et tous les aspects du milieu d'apprentissage doivent être conformes aux lois provinciales et fédérales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables en matière de santé et de sécurité, ce qui comprend, entre autres :

- [la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail \(1997\)](#);
- [le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail \(SIMDUT\)](#);
- [la Loi sur les aliments et drogues \(1985\)](#);
- [la Loi sur la protection et la promotion de la santé \(1990\)](#);
- [la Loi sur la santé et la sécurité au travail \(1990\)](#);
- [le Code du bâtiment de l'Ontario](#);
- les règlements municipaux locaux.

L'enseignante ou l'enseignant doit utiliser toutes les ressources disponibles et pertinentes pour sensibiliser ses élèves à l'importance de la santé et de la sécurité. Ces ressources comprennent, entre autres :

- [Travailleur avisé, travailleur en santé!, le site Web et les ressources connexes](#) (www.livesafeworksmart.net);
- [la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail \(CSPAAT\)](#);
- [l'Association pour la prévention des accidents industriels \(APAI\)](#);
- [le ministère du Travail de l'Ontario](#); et les ressources connexes
- [le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail \(CCHST\)](#); et les ressources connexes
- les associations ontariennes pour la sécurité au travail telles que :
 - [l'Infrastructure Health & Safety Association \(IHSA\)](#)
 - [l'Ontario Service Safety Alliance \(OSSA\)](#),
 - les [Passeports Sécurité et ressources connexes](#)
 - [l'Electrical & Utilities Safety Association \(E&USA\)](#),
 - [le Workers Health & Safety Centre \(WHSC\)](#) et
 - [les Centres de santé des travailleurs et travailleuses de l'Ontario](#).

Les enseignantes et enseignants doivent aussi avoir connaissance de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), Règlement 857, [Dernière modification : Règl. de l'Ont. 352/91]. Vous pouvez consulter la Loi sur la santé et la sécurité au travail sur la page suivante :

<http://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900857>

Déléguer les responsabilités en matière de sécurité

Certains champs de responsabilités clés doivent clairement être délégués, et ce pour l'ensemble de matières touchant les technologies. Il convient de se pencher sur celles-ci en fonction de chaque conseil, école et bâtiment individuel.

Ceux-ci peuvent comprendre les fonctions qui relèvent de l'administration, des chefs de section, de ceux et celles qui forment aux technologies, des élèves, des installations du conseil, des concierges ou préposés à l'entretien et d'autres partenaires ou d'autres fonctions définies par le conseil.

** Cet exemple a été adapté à partir d'un document du conseil scolaire du district de Toronto (TBSB) intitulé « Front Matter ». Ce document avait été produit par la section de l'apprentissage par l'expérience de l'Éducation technologique. Il a été consulté aux fins de la mise à jour des SÉCURIdocs en 2013. Veuillez prendre note que la présente section n'est pas exclusivement le fruit du travail des rédacteurs des SafeDOC, mais plutôt celui d'une collaboration entre le TDSB et l'OCTE. L'OCTE ne renvoie aucune obligation au TDSB en ce qui a trait à l'information en cause, qui est donnée exclusivement à titre de lignes directrices.*

Administration

Il incombe aux membres de la direction ou aux personnes désignées pour les remplacer de s'assurer que chaque membre du personnel enseignant en éducation technologique a reçu l'information appropriée et a été instruite quant à l'utilisation sécuritaire de l'équipement dans la salle de classe.

Afin d'atteindre les buts en matière de sécurité, le conseil scolaire, les surintendants et les directions d'école doivent :

- rédiger, établir et maintenir une politique et un programme en matière de sécurité,
- mettre la politique et les procédures de sécurité en valeur et la faire appliquer,
- s'assurer que chaque enseignant a reçu une formation satisfaisante pour utiliser l'équipement disposé en salle de classe,
- s'assurer que des séances de formation sont offertes en milieu de travail aux enseignants au sujet de la politique de sécurité et les procédures qui l'accompagnent, telles que les procédures relatives aux dispositifs de protection des machines et à leur cadenassage, à la prévention des incendies, aux premiers soins, à l'équipement de protection personnelle,
- connaître les questions légales courantes en ce qui a trait à la responsabilité en cas d'accidents survenus en salle de classe; veiller à ce que ces questions soient abordées dans le cadre des séances de formation destinées au personnel,
- aider et encourager les membres du corps enseignant à corriger et à éviter des situations qui pourraient engager la responsabilité civile de l'enseignant et de l'école,
- prévoir et fournir l'équipement de sécurité adéquat dans tous les espaces où est disposé du matériel technologique.

- responsabiliser le personnel quant aux pratiques de sécurité dans leurs espaces respectifs,
- analyser les cas d'accidents afin de déterminer les causes les plus fréquentes et les types les plus graves,
- prendre des mesures correctives afin de modifier les facteurs qui causent les accidents,
- veiller à ce que l'information et la formation en santé et sécurité destinées au personnel sont à jour,
- mettre la littérature, les affiches et le matériel promotionnel relatif à la sécurité à la disposition de toutes les personnes associées au programme technologique,
- établir un programme d'orientation en matière de sécurité pour les nouveaux employés,
- veiller à ce que l'ensemble des suppléants qui travaillent dans les ateliers de technologie connaissent et comprennent les procédures normalisées pour les accidents et les cas d'urgences,
- ne pas permettre le surpeuplement des classes, tenir compte des dimensions d'une salle, de la disposition de l'équipement, des meubles et des installations dans la salle, ainsi que du type d'activités menées dans la salle,
- s'assurer que la destination de l'espace n'ait pas changé, à moins que les changements aient été conçus par un architecte ou un ingénieur qualifié,
- au début de l'année ou du semestre, informer les enseignants de technologie concernés de tout cas d'étudiant présentant un problème de santé susceptible de représenter un problème de sécurité,
- s'assurer que des personnes ont été désignées en tant que responsables de la sécurité dans la section des technologies,
- restreindre l'accès aux locaux et au matériel technologique après les heures normales de travail de façon à ce que seul le personnel qualifié puisse s'y trouver.

Chefs de section

Le chef de section est l'intermédiaire entre l'enseignant et l'administration. Chaque chef de section rend des comptes à la direction. On s'assure ainsi que des suggestions sont faites quant à la procédure administrative et à l'exécution des politiques du conseil et de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Le chef de section doit :

- s'assurer que chaque atelier de technologie a un plan d'étage affiché à un endroit stratégique. Ce plan montre l'emplacement d'articles comme :
 - ✓ les extincteurs
 - ✓ les couvertures anti-feu
 - ✓ les boutons d'arrêt d'urgence
 - ✓ une trousse d'urgence
 - ✓ les lave-yeux d'urgence
 - ✓ les sorties de secours

- ✓ les valves d'arrêt spéciales (gaz, etc.)
- ✓ l'avertisseur d'incendie le plus proche;
- s'assurer qu'une trousse d'urgence est accessible dans chaque espace réservé aux technologies;
- veille à la mise en œuvre et à la bonne compréhension des politiques et procédures de sécurité. Il s'agit notamment d'élaborer des procédures ou des règles de sécurité spécifiques à chaque secteur;
- veiller à ce qu'un membre du corps enseignant soit désigné comme responsable pour des questions précises touchant à la sécurité dans son propre secteur;
- avertir la direction quand l'état physique de la classe ou d'autres facteurs nuisent à l'enseignement en toute sécurité;
- lorsque l'on met fin à un programme, veiller à ce que l'équipement soit verrouillé et à ce que la salle ne soit pas accessible (remise à la clé);
- avertir la direction, par écrit, de tout risque d'accident connu ou potentiel;
- intégrer, d'une façon ou d'une autre, le programme Travailleur avisé, travailleur en santé! (<http://www.livesafeworksmart.net/>) dans les divers curriculums;
- encourager le recours au matériel d'appui en matière de sécurité, comme les affiches, la littérature et les documents audiovisuels;
- conseiller au personnel enseignant en éducation technologique de voir à ce que tous les projets d'élèves puissent être réalisés avec les dispositifs de protection en place. Dans la mesure du possible, tenir les dispositifs de protection et les dispositifs anti recul bien en place. N'utiliser que des dispositifs de sécurité de substitution dûment approuvés, le cas échéant;
- conseiller aux enseignants de s'assurer que les dispositifs de protection sont bien remis dès qu'une manœuvre est terminée;
- s'il y a lieu, veiller à ce que le personnel connaisse la procédure à suivre en cas de déversement et qu'une trousse adéquate est accessible;
- élaborer, mettre en œuvre et afficher dans chaque secteur dédié aux technologies la procédure d'urgence normalisée en cas d'accident;
- faire en sorte que l'inventaire courant des fiches de données de sécurité (FDS) soit tenu à jour;
- s'assurer que l'on n'a recours, dans le secteur, à aucun équipement, matériau ou ni à aucune procédure présentant un danger ou n'ayant pas été approuvé. Il convient n'acheter de l'équipement qu'auprès des fournisseurs approuvés par le conseil;
- conseiller au personnel enseignant les technologies que tout équipement jugé dangereux doit, sans délai, être mis hors service, être étiqueté, verrouillé et signalé à la direction;
- conseiller au personnel enseignant en éducation technologique de s'assurer

- qu'aucun travail pratique de technologie en atelier qui nécessite l'usage des outils n'ait lieu en leur absence ou tandis que la classe est sous la surveillance d'enseignant aux technologies non qualifié;
- conseiller aux suppléants agréés en technologie spécialisés dans une matière précise de ne pas faire de travail pratique jusqu'à ce l'environnement de l'atelier leur soit familier;
 - encourager le personnel enseignant en éducation technologique à recevoir leur formation en premiers soins;
 - veiller à ce que tous les accidents et les incidents soient enregistrés et déclarés sur les formulaires adéquats;
 - effectuer, avec le représentant en santé et sécurité le cas échéant, une analyse de suivi de tous les cas d'accident et d'incident;
 - avertir le concierge en chef, au service des installations, de tout besoin particulier ou toute lacune dans le secteur,
 - récapituler, au moins chaque année, toutes les procédures et toutes les règles.

Enseigner les matières technologiques

Il convient de suivre les procédures suivantes afin de fournir un environnement sans risque pour les élèves qui suivent des cours de formation aux technologies.

Les enseignantes et les enseignants doivent connaître les documents de leur conseil en matière de sécurité qui présentent un survol des procédures sécuritaires pour utiliser les machines, les outils et l'équipement. Ils devraient aussi connaître les procédures acquises dans le cadre de formations suggérées par le conseil.

Il faut impérativement recourir aux documents du conseil en matière de sécurité, car il s'agit d'un élément de base minimal pour former aux technologies. Il est permis d'y apporter des ajouts et des améliorations pour concorder avec les besoins des programmes.

Les élèves et les employés doivent recevoir de la formation adéquate pour manœuvrer une machine spécifique et l'équipement et sans risque. Cette formation doit être donnée par un enseignant d'éducation technologique qualifié avant d'avoir la permission de les utiliser. L'extrait suivant du curriculum de l'Ontario pour L'Éducation technologique explique ce point plus en détail :

L'enseignante ou l'enseignant a la responsabilité d'assurer la sécurité de ses élèves durant les cours d'éducation technologique autant en laboratoire ou en atelier qu'en salle de classe ou en milieu d'apprentissage. Les problèmes de santé et de sécurité doivent également être abordés lorsque l'apprentissage comprend une alternance travail-études, des cours d'éducation coopérative et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience. L'enseignante ou l'enseignant doit encourager et motiver l'élève à assumer la responsabilité de sa propre sécurité et de celle d'autrui. L'enseignante

ou l'enseignant doit également aider l'élève à acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour lui permettre de prendre part aux activités liées à la technologie en toute sécurité. C'est pourquoi l'enseignante ou l'enseignant doit donner l'exemple de pratiques sécuritaires en tout temps et faire connaître aux élèves les attentes en matière de sécurité conformément aux politiques et aux procédures du conseil scolaire, aux politiques du ministère de l'Éducation et aux règlements du ministère du Travail.

Pour s'acquitter de leurs obligations quant à la sécurité, il est important que les enseignantes et les enseignants ne soient pas seulement préoccupés par leur propre sécurité et celle de leurs élèves, mais qu'ils aient par ailleurs :

- la connaissance nécessaire pour utiliser sans risque les matériaux, les outils et mettre en pratique les méthodes appropriées dans le domaine des sciences et de la technologie de façon sécuritaire,
- les habiletés nécessaires pour accomplir des tâches avec efficacité et en toute sécurité.

Remarque : L'enseignante ou l'enseignant chargé de superviser des élèves qui utilisent du matériel électrique comme des perceuses, des ponceuses et des scies doit avoir une formation spécialisée dans le maniement de ces outils. Cette formation spécifique est exigée pour les équipements qui figurent sur les listes de tous les domaines de l'éducation technologique spécialisée.

Les enseignants d'éducation technologique doivent consciencieusement tenir un registre d'assiduité des élèves où ils font état de la formation en sécurité donnée à chacun d'eux.

Le personnel qui enseigne les cours de technologie doit tenir les registres de présence et de formation de sécurité enseignée.

Il est entendu que l'on s'attend à ce que les enseignants soient en mesure de présenter des documents qui font état :

1. de la présence de l'élève le jour où chaque leçon de sécurité a été enseignée (plans de leçons datés, registre des présences clair et sans équivoque);
2. de la leçon de sécurité enseignée (ex. PowerPoint, prises de note, engagements de sécurité signés, fiches pré imprimées, réussite d'une épreuve écrite annoncée à l'avance, laquelle est datée et conservée par l'enseignant, et montre qu'il y a eu correction des erreurs) ;
3. de la compréhension des élèves quant à la leçon de sécurité (ex. outil d'évaluation complété, notes obtenues par les élèves);
4. de la façon dont sont faits les rappels aux élèves quant aux pratiques sécuritaires tout

au long du cours (ex. notes prises par l'enseignant dans son journal ou sa main courante);

5. que le travail et l'environnement de l'apprentissage sont tenus saufs, propres et en bon état (ex. photos, gros plan sur des machines avec dispositifs de sécurité en bonne place, dossiers d'entretien, inspections de sécurité, procédures de nettoyage, représentants étudiants pour la sécurité, modelage de pratiques exemplaires) et que le concierge principal est averti de tout problème d'entretien;
6. de la prise en compte des différents styles d'apprentissage des élèves et de leurs besoins dans le cadre de l'enseignement des leçons de sécurité et des évaluations subséquentes (par ex. au moyen de documents visuels ou d'occasions de faire état de sa compréhension par la verbalisation);
7. que les procédures de sécurité sont expliquées en utilisant une gamme de stratégies d'enseignement telles que l'expression orale, les démonstrations par modelage, ainsi que des explications écrites et illustrées affichées partout dans les salles et les ateliers;
8. de la prise en compte des besoins de l'élève en difficulté, conformément aux stratégies décrites dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Si l'élève ne peut pas gérer toutes les attentes du curriculum sans risque, des modifications ou des accommodements doivent être en mis place;
9. que chaque élève a signé pour l'année en cours son **formulaire de confirmation** indiquant sa connaissance des procédures de sécurité.

VERROUILLAGE ET ÉTIQUETAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Le processus que doivent suivre les enseignants pour verrouiller et étiqueter de l'équipement est le suivant :

- Si l'équipement peut être verrouillé au moyen d'un interrupteur de mise en marche situé sur la machine elle-même et muni d'un cadenas, dans ce cas l'enseignant peut procéder au verrouillage par ce moyen.
- Si l'alimentation ne peut être verrouillée en arrêt à même l'équipement, il faut aviser le concierge principal afin qu'il coupe l'alimentation au panneau de distribution.
- Le verrouillage s'impose toujours lorsqu'on procède à des réparations ou à des ajustements à des pièces d'équipement.
- Une fois que l'équipement est verrouillé, il faut l'étiqueter en attachant une étiquette appropriée à un endroit bien visible; elle doit porter le nom du travailleur et la raison du verrouillage, ainsi que la date et l'heure.
- Aviser l'administration de l'école et le concierge principal dès qu'il y a eu un verrouillage et un étiquetage.

Les élèves

Les élèves montrent leur acquisition des connaissances, des compétences et des habitudes d'esprit requises pour prendre part sans risque aux activités de sciences et technologies quand ils et elles sont en mesure de :

- de maintenir un lieu de travail bien organisé et dégagé,
- suivre les procédures de sécurité établies,
- d'énoncer des risques possibles pour la sécurité,
- de proposer et de mettre en œuvre des procédures de sécurité adéquates,
- de suivre attentivement les directives et les exemples donnés par l'enseignant,
- de montrer une attention et un souci constants quant à leur propre sécurité et celle des autres.

Les installations du conseil

Le concierge en chef

- Examine les secteurs dédiés aux technologies au moins une fois par an en ce qui a trait aux éléments qui relèvent de l'entretien, comme les conduites de gaz, les prises de courant, la signalisation ou les signaux de secours, la ventilation et tout autre risque potentiel;
- Fait rapport des résultats de l'inspection à la direction;
- Si des travaux doivent être exécutés dans des locaux dédiés aux technologies, veille à ce que les enseignants en soient avisés et s'assure qu'aucun autre risque ou danger spécial ne peut survenir;
- Avant d'entreprendre des travaux dans un atelier ou sur l'une ou l'autre des équipements techniques d'un atelier, avise l'enseignant de ce qu'il entreprend et des dates de début et de fin des travaux. L'enseignant de classe est responsable d'assurer que la zone de travail dans la classe est sans aucun risque physique et chimique;
- Dans les cas où le risque ne peut pas être complètement supprimé, des procédures de travail spécifiques doivent être élaborées de concert avec l'enseignant et l'agent de santé et sécurité.

Conciergerie et entretien

- Le ramassage quotidien des ordures, des restes et les déchets doit être organisé et coordonné avec le concierge.
- Une fois que l'enseignant en a informé le concierge en chef, il revient à ce dernier de nettoyer les trémies. Les trémies, les hottes, les filtres et les conduits d'aération ont tendance à accumuler les sciures de bois et doivent être inspectés et nettoyés au moins toutes les deux semaines. Les secteurs de formation qui utilisent des produits chimiques comme du matériel photographique, des gravures chimiques, des encres

ou peintures doivent se familiariser avec les concierges et le service de l'entretien afin de mettre en œuvre de bonnes procédures d'évacuation de ces produits et de nettoyage des espaces en cause.

- Le concierge a connaissance des risques dans les secteurs d'éducation technologique.
- Il connaît les panneaux et symboles d'avertissement des risques et les mesures de précaution appropriées à prendre.
- Il doit s'abstenir de manipuler des matières qui ne lui sont pas familières. Il ne manipule pas et ne déplace pas de produits chimiques dans l'atelier.
- En cas d'urgence ou de situation préoccupante, il doit savoir avec qui communiquer et comment les joindre.
- Il doit connaître la façon adéquate de manipuler et d'évacuer les déchets avant de les éliminer.
- Si des contenants sont déversés de leurs contenus, l'école doit s'en tenir aux procédures de déversements accidentels. **IL NE FAUT PAS Y TOUCHER NI TENTER DE NETTOYER.** En pareil cas, il faut aviser la direction ou son superviseur, qui se chargera ensuite d'avertir la personne ou le département qui convient.
- Il veille à ce que les ateliers d'éducation technologique soient en sûreté hors des heures de classe et pendant la nuit. Cette obligation est spécialement importante si des groupes de la communauté utilisent des locaux hors des heures de classe.

Survol de la perspective en matière de sécurité

Curriculum et ressources en santé et sécurité

Ces ressources énoncent les règles de sécurité associées aux risques industriels. Elles sont relatives à un grand nombre de métiers et de situations. La Loi sur la santé et la sécurité au travail, LRO 1990 ainsi que le bulletin électronique Travailleur avisé, travailleur en santé! sont des exemples de ressources.

Cette ressource se fonde sur le curriculum de l'Ontario et comporte des leçons de sécurité à enseigner dans des matières technologiques.



Ressources sur la sécurité en salle de cours

Ces ressources énoncent les politiques et procédures visant à assurer la sécurité des personnes en milieu scolaire.

Les séances de formation sur le SIMDUT, les politiques en matière de sécurité du conseil et les **SÉCURIdocs** sont des exemples de ressources visant à poser un cadre pour établir des procédures de sécurité à adopter en classe.



Règles de sécurité propres à une pièce d'équipement ou à un danger

Ces ressources sont des règles de sécurité dites justes à temps (JAT). Elles sont applicables à de l'équipement précis et peuvent s'appliquer à des dangers propres à un programme axé sur un certain sujet.

Ces règles sont créées en milieu scolaire afin de mettre en œuvre des pratiques de travail sécuritaires. Elles peuvent être empruntées de sources comme les manuels de fabricants de matériel et être remaniées. Un résumé de ces règles est souvent affiché près du matériel.



Gestion de la sécurité

L'enseignant répertorie ces ressources. Les habitudes sécuritaires adoptées au quotidien en classe ainsi que les politiques de sécurité découlent de ces ressources en sécurité et sont appliquées dans chaque établissement et salle de classe.

Les protocoles établis dans le but d'enseigner l'adoption d'une conduite sécuritaire doivent comprendre une section sur la gestion des pratiques de travail sécuritaires et la gestion d'une conduite sécuritaire par le biais de démonstrations et du renforcement de procédures de travail sécuritaires, de l'établissement de règles de sécurité claires et précises, de passeports de sécurité, de devoirs, de jeu-questionnaire et de recherches.

Thèmes de sécurité pour la salle de cours

Voici les thèmes suggérés pour l'enseignement en classe. Voir l'annexe A pour des ressources pertinentes sur les règles et procédures générales et spécifiques pour chaque matière. Voir l'annexe B pour des ressources spécifiques ou des liens connexes au domaine de l'agriculture. Voir aussi les politiques pertinentes du conseil, de l'école et des municipalités, pour les règlements et procédures de sécurité de la communauté locale.

Procédures en cas d'urgence	procédures pour les incendies, les menaces de sécurité et autres cas d'urgence
Premiers soins	procédures à suivre en cas de difficultés de respiration, de saignements, de brûlures, de réactions allergiques, de crises épileptiques, etc.
Équipement de protection	recours aux protections pour la tête, les mains, les pieds, aux protections oculaires, auditives et respiratoires
Principes ergonomiques	les postures sécuritaires pour utiliser l'équipement et comment éviter les microtraumatismes répétés
Manipulation des matières	procédures pour la manipulation sécuritaire des charges lourdes, des produits chimiques, des matières possiblement dangereuses
Entretien et entreposage	procédures et règlements concernant l'entretien des lieux de travail sécuritaires et l'entreposage adéquat des matières et de l'équipement
Protection contre l'incendie	les emplacements et types d'équipement de protection anti feu et les procédures à suivre en cas d'incendie ou d'une alerte d'incendie
SIMDUT	(Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)...pour connaître les matières dangereuses et savoir comment les utiliser en toute sécurité.

Communication

Il est important pour la sécurité de tous les élèves et de tout le personnel enseignant d'une école que la sécurité soit enseignée et consolidée au quotidien. Voici quelques bonnes pratiques élémentaires de communication de l'information en santé et sécurité :

- tenir un tableau où sont affichés les avis de sécurité, le procès-verbal du comité mixte de santé et de sécurité et la Loi sur la santé et la sécurité au travail (elle doit être affichée, selon la Loi)
- tenir à un endroit bien visible les cartables du SIMDUT, ainsi que les listes de symboles et les fiches de données de sécurité (FDS),
- tenir à portée de main les manuels d'utilisation des différents types de machines, d'outils ou d'équipement,
- poser les affiches de sécurité aux environs de l'équipement et des principaux espaces de travail,

- donner des directives claires et précises, et les réitérer chaque fois qu'on a recours à de l'équipement ou à une procédure,
- signaler clairement les lieux où se trouvent le matériel d'urgence comme les extincteurs, les lave-yeux, les trousse de premiers soins et autres.

Attentes en matière de sécurité

Voici les attentes du curriculum de l'Ontario en éducation technologique, version révisée de 2009, au chapitre de la sécurité:

THJ20 - TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE

10^e année - Ouvert

SANTÉ ET SÉCURITÉ

B3.1 identifier les dangers pour la santé et la sécurité dans les industries agricole, forestière et paysagère (p. ex., conditions météorologiques, produit toxique, équipement ne disposant pas de garde-corps) et les normes de prévention (p. ex., Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT], Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [CSPAAT]).

B3.2 utiliser les vêtements et l'équipement de protection individuelle requis pour divers projets (p. ex., cagoule, lunettes de sécurité, casque de sécurité, dispositif antichute).

B3.3 utiliser de façon sécuritaire l'équipement et les matériaux (p. ex., outils de jardinage, débroussailleuse, trapeuse) lors d'activités en agriculture, foresterie et aménagement paysager (p. ex., utilisation de pesticides, débusquage, entretien d'un terrain de golf).

B3.4 entretenir les installations et l'équipement de façon sécuritaire (p. ex., nettoyage de l'aire de travail, rangement de l'atelier, entretien d'une trapeuse, verrouillage des machines).

THJ3M – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE

11^e année – cours préuniversitaire/précollégial

SANTÉ ET SÉCURITÉ

B4.1 identifier des sources d'information portant sur les dangers en milieu de travail et sur les méthodes visant à les éviter (p. ex., Passeport sécurité, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]).

B4.2 dégager les éléments clés des lois et des règlements en matière de santé et de sécurité se rapportant aux industries agricole, forestière et paysagère (p. ex., Loi sur la santé et la sécurité au travail [1990], Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail [1997], règlements locaux, règlements sur la prévention des incendies).

B4.3 porter les vêtements et l'équipement de protection individuelle requis pour une variété d'applications agricoles, forestières et paysagères (p. ex., lunettes et casque de sécurité, protection des mains et des pieds, protection contre le soleil).

B4.4 appliquer les procédures de sécurité (p. ex., encercler les zones dangereuses, retirer les objets dangereux, mettre sur pied un contrôle du trafic) nécessaires pour minimiser les dangers associés au milieu de travail (p. ex., conditions météorologiques défavorables, formation du personnel, plante vénéneuse, animal sauvage, structure de verre cassable, câblage électrique, branche pendante).

B4.5 appliquer les procédures de sécurité appropriées concernant l'utilisation et l'entretien d'une variété de matériaux, d'outils et autre équipement (p. ex., vérifier l'état des matériaux, des systèmes hydrauliques, de l'équipement de protection et du niveau des liquides; protéger ses membres; éviter les points de pincement; remplir un rapport d'inspection des véhicules).

B4.6 appliquer les procédures de sécurité lors du travail avec des plantes et des animaux (p. ex., utiliser des techniques et des dispositifs de levage ergonomiques, sécuriser une charge avant de la déplacer, éviter de provoquer les animaux, utiliser un harnais et une corde d'assurance lors de l'élagage).

THJ3E – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE **11^e année – cours préemploi**

SANTÉ ET SÉCURITÉ

B4.1 identifier des sources d'information portant sur les dangers en milieu de travail et sur les méthodes visant à les éviter (p. ex., Passeport sécurité, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]).

B4.2 dégager les éléments clés des lois et des règlements en matière de santé et de sécurité se rapportant aux industries agricole, forestière et paysagère (p. ex., Loi sur la santé et la sécurité au travail [1990], Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail [1997], règlements locaux, règlements sur la prévention des incendies).

B4.3 porter les vêtements et l'équipement de protection individuelle requis pour une variété d'applications agricoles, forestières et paysagères (p. ex., lunettes et casque de sécurité, protection des mains et des pieds, protection contre le soleil).

B4.4 appliquer les procédures de sécurité (p. ex., encercler les zones dangereuses, retirer les objets dangereux, mettre sur pied un contrôle du trafic) nécessaires pour minimiser les dangers associés au milieu de travail (p. ex., conditions météorologiques défavorables, plante vénéneuse, animal sauvage, structure de verre cassable, câblage électrique, branche pendante).

B4.5 appliquer les procédures de sécurité appropriées concernant l'utilisation et l'entretien d'une variété de matériaux, d'outils et autre équipement (p. ex., vérifier l'état des matériaux, des systèmes hydrauliques, de l'équipement de protection et du niveau des liquides; protéger ses membres; éviter les points de pincement; remplir un rapport d'inspection des véhicules).

B4.6 appliquer les procédures de sécurité lors du travail avec des plantes et des animaux (p. ex., utiliser des techniques et des dispositifs de levage ergonomiques, sécuriser une charge avant de la déplacer, éviter de provoquer les animaux, utiliser un harnais et une corde d'assurance lors de l'élagage).

THJ4M – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE **12^e année – cours préuniversitaire/précollégial**

SANTÉ ET SÉCURITÉ

B4.1 décrire les dangers couramment associés aux industries agricole, forestière et paysagère (p. ex., maladie, outil tranchant, produit chimique) et les sources d'information quant aux méthodes de prévention des accidents (p. ex., Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]).

B4.2 porter les vêtements et l'équipement de protection individuelle requis pour une variété d'applications (p. ex., lunettes, casque et chaussures de sécurité, dispositif antichute).

B4.3 prendre des décisions basées sur les conditions du milieu de travail et le niveau de formation et d'expérience du personnel (p. ex., conditions météorologiques défavorables, présence de plantes vénéneuses ou de gaz toxiques, accès aux secours d'urgence).

B4.4 appliquer les procédures de sécurité appropriées concernant l'utilisation et l'entretien d'une variété de matériaux, d'outils et d'autre équipement (p. ex., vérifier l'état des matériaux, des systèmes hydrauliques, de l'équipement de protection et du niveau des liquides; protéger

ses membres; éviter les points de pincement; remplir un rapport d'inspection des véhicules).

B4.5 appliquer les procédures de sécurité lors du travail avec des plantes et des animaux (p. ex., utiliser des techniques et des dispositifs de levage ergonomiques, sécuriser une charge avant de la déplacer, éviter de provoquer les animaux, utiliser un harnais et une corde d'assurance lors de l'élagage).

**THJ4E – TECHNOLOGIE AGRICOLE, FORESTIÈRE ET PAYSAGÈRE
12^e année – cour préemploi****SANTÉ ET SÉCURITÉ**

B4.1 identifier les dangers couramment associés aux industries agricole, forestière et paysagère (p. ex., maladie, outil tranchant, produit chimique) et les sources d'information quant aux méthodes de prévention des accidents (p. ex., Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]).

B4.2 expliquer les éléments clés de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (1990) et de toutes autres exigences en matière de sécurité liées aux industries agricole, forestière et paysagère (p. ex., programmes de l'Association pour la sécurité au travail dans l'industrie forestière de l'Ontario [ASTIFO] et de l'Association pour la sécurité à la ferme, certificat Utilisation sécuritaire des pesticides par l'agriculteur [USPA], Loi sur la prévention des incendies de forêt [1990]).

B4.3 porter les vêtements et l'équipement de protection individuelle requis pour une variété d'applications agricoles, forestières et paysagères (p. ex., lunettes, casque et chaussures de sécurité, dispositif antichute).

B4.4 appliquer les procédures de sécurité appropriées concernant l'utilisation et l'entretien d'une variété de matériaux, d'outils et d'autre équipement (p. ex., vérifier l'état des matériaux, des systèmes hydrauliques, de l'équipement de protection et du niveau des liquides; protéger ses membres; éviter les points de pincement; remplir un rapport d'inspection des véhicules; inspecter l'équipement).

B4.5 appliquer les procédures de sécurité lors du travail avec des plantes et des animaux (p. ex., utiliser des techniques et des dispositifs de levage ergonomiques, sécuriser une charge avant de la déplacer, éviter de provoquer les animaux, utiliser un harnais et une corde d'assurance lors de l'élagage).

Formulaire d'engagement - Utilisation acceptable

Le formulaire qui suit est donné à titre d'exemple de formulaire de consentement à utiliser avec la politique et les lignes directrices de votre conseil en matière d'utilisation de l'internet.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT - UTILISATION ACCEPTABLE D'INTERNET

Élève

Je, soussigné, atteste par ma signature que j'ai lu et pleinement compris la politique d'utilisation acceptable et les lignes directrices connexes. J'accepte les obligations décrites dans la politique d'utilisation acceptable et les lignes directrices connexes et m'engage à respecter en tout temps les règles qui y figurent. De plus, j'atteste que je comprends pleinement quelles seront les conséquences si je n'observe pas ces règles.

Parent, tutrice ou tuteur

Je, soussigné, suis le parent ou la tutrice ou le tuteur de l'élève visé dans le présent formulaire et atteste que je comprends les règles et règlements qui régissent l'utilisation des ordinateurs, des ressources et des installations du conseil par l'élève, de même que les conséquences d'un mauvais usage. Je comprends que l'ensemble du personnel du conseil fera ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que leur utilisation soit adéquate et acceptable, conformément aux politiques, aux lois et aux règlements pertinents. Par les présentes, je permets à mon enfant d'avoir accès aux ressources et aux installations sous la supervision du conseil.

Nom de l'élève :

Signature de l'élève :

Date :

Nom complet de la tutrice ou du tuteur ou parent :

Signature :

La date :

N'UTILISER QU'À TITRE D'EXEMPLE; VEUILLEZ CONSULTER LA POLITIQUE DU CONSEIL OU DE L'ÉCOLE

Entente sur le comportement de l'élève en technologie agricole, forestière et paysagère

Faire signer une entente, où sont décrites les obligations de l'élève, constitue un moyen de bien établir la teneur de la vigilance attendue de lui au quotidien. Une entente comprend les éléments communs à toutes les classes et laboratoires de technologie et établit le cadre pour un environnement de travail sain et sécuritaire, tant pour le personnel que pour les élèves. Un modèle d'entente est présenté à la page suivante.

Sens de la prudence

Équipement de protection individuelle [EPI]

1. Porter des gants, des lunettes de sécurité, des tabliers, des masques et d'autres EPP conformément aux directives d'utilisation de produits chimiques, d'équipement chauffant, de matières biologiques, d'instruments et d'outils à main ou électriques.
2. S'assurer que les autres travailleurs et clients sont bien protégés avant d'effectuer des activités qui pourraient être dangereuses.

Soulever et déplacer

1. Ne déplacer des objets lourds qu'avec l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant.
2. Recourir à de l'aide pour déplacer des objets qui pèsent plus de 20 kilogrammes (40 livres) ou de plus de 2 mètres (6 pieds) de longueur.
3. Fixer solidement et appuyer les objets lourds ou longs disposés sur une étagère approuvée.

Équipement

1. Ne manier l'équipement, les produits chimiques ou les outils qu'après avoir reçu des directives adéquates et la permission de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.
2. Ne jamais laisser de l'équipement, des produits chimiques ou des outils sans surveillance.
3. Ne jamais tenter de réparer un raccordement électrique; déclarer la situation à l'enseignante ou l'enseignant.
4. Retirer de la circulation tout outil ou pièce d'équipement à réparer.

Entreposer et manipuler des produits chimiques

1. Comprendre et suivre les directives du SIMDUT et des FDS avant de manipuler des produits chimiques.
2. Mettre tous les produits chimiques inflammables et les matières corrosives sous clé dans les armoires approuvées.
3. Maintenir de bonnes pratiques d'entretien dès qu'il s'agit de produits chimiques.
4. Se charger consciencieusement de nettoyer son poste de travail, ses outils et l'espace environnant.
5. Trier les liquides, les solides et les matières biologiques recyclables en les disposant dans les contenants approuvés qui conviennent

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT - COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE EN AGRICULTURE

Faire signer une entente, où sont décrites les obligations de l'élève, constitue un moyen de bien établir la teneur de la vigilance attendue de lui au quotidien. Une entente comprend les éléments communs à toutes les classes et laboratoires de technologie et établit le cadre pour un environnement de travail sain et sécuritaire, tant pour le personnel que pour les élèves. Un modèle d'entente est présenté à la page suivante.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT - COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE

Moi, _____, je conviens de faire ce qui suit :

En vue d'assurer un lieu de travail sécuritaire,

1. Avertir les enseignantes et enseignants de toutes les blessures, si de l'équipement est endommagé et de toute situation possiblement dangereuse,
2. M'assurer que je sais où se situent toutes les sorties de secours et les interrupteurs du circuit de coupure d'alimentation et que je sais les utiliser en cas d'urgence,
3. Ne jamais compromettre la sécurité des autres à cause de bousculades ou de gestes agressifs,
4. N'utiliser l'équipement qu'après avoir reçu la formation adéquate, toujours en portant le bon équipement de protection individuelle et en m'assurant d'avoir bien compris toutes les procédures adéquates et les questions relatives à la sécurité,
5. Demander de l'aide auprès de l'enseignante ou de l'enseignant en cas de doute quant aux procédures à suivre ou aux risques pour la santé et la sécurité.

En ce qui concerne les médicaments sur ordonnance et sans ordonnance,

1. Si je prends un médicament sur ordonnance, le signaler à l'enseignante ou à l'enseignant et l'avertir de ses effets secondaires possibles [par ex. pénicilline, phénobarbital],
2. Si je prends un médicament sans ordonnance, le signaler à l'enseignante ou à l'enseignant et l'avertir de ses effets secondaires possibles [par ex. les sirops contre la toux Reactine, Benadril],
3. Ne jamais entrer dans un atelier ou un laboratoire en étant sous les effets de substances illégales ou en ayant sur moi des substances illégales.

Répercussions des comportements inadéquats

Je comprends que le fait de déroger à mes engagements entraîne des risques de blessures pour les autres et pour moi-même et que ne pas suivre les procédures de sécurité pourrait entraîner mon retrait temporaire de la classe ou de l'atelier.

J'ai lu le présent engagement et j'ai compris les attentes à mon égard et les conséquences de mes gestes dans ce cadre.

Signature de l'élève : _____

Signature de la tutrice, du tuteur ou parent : _____

Date : _____

SECTION 2 : FICHES SIGNALÉTIQUES**APERÇU**

Cette section contient des fiches techniques de santé et de sécurité **classées par ordre alphabétique**. Ces fiches peuvent :

- être distribuées aux élèves;
- être affichées sur du matériel ou les appareils ou sur des babillards;
- servir de notes d'enseignement dans un dossier de projet, un classeur de points de sécurité ou de plan d'évaluation;
- servir de matériel d'appui aux leçons.

Ces **fiches signalétiques (FS)**, parfois appelées **fiches techniques santé-sécurité (FTSS)** lorsqu'elles portent sur des produits dangereux, contiennent des renseignements propres à différents outils et procédures courantes. Avant de vous en servir, assurez-vous qu'elles conviennent aux installations, au matériel et à l'équipement dont vous disposez, et assurez-vous aussi qu'elles sont conformes aux consignes de sécurité particulières du fabricant.

REMARQUE

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et décline toute responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

Pour plus d'information portant sur la sécurité, consultez les manuels relatifs au matériel, de même que la réglementation et les politiques locales, ainsi que celles du conseil scolaire et celles de l'école. Pour obtenir, de la part d'enseignants d'expérience, des conseils et des options de personnalisation pour vos projets de cours, consultez les documents modèles du SécuriNET de l'OCTELab.

Biorisques

Lorsque vous manipulez des produits vivants, soyez toujours conscients des biorisques. Vous pouvez réduire ces en portant des vêtements de protection appropriés, en gardant les espaces de travail propres et désinfectés, ainsi qu'en suivant les procédures prescrites.

1. Portez toujours l'équipement de protection individuelle (EPI) (lunettes de sécurité, masques, gants, tablier, etc.) approprié, et ce, selon les directives données.
2. Stérilisez de manière adéquate les outils et le matériel dont vous avez besoin.
3. Stérilisez et désinfectez les outils et le matériel lorsque vous ne vous en servez plus. Si vous échappez un outil ou du matériel par terre, stérilisez et désinfectez le tout de manière adéquate avant de vous en servir de nouveau.
4. Manipulez des objets tranchants avec grande prudence.
5. Entreposez tout matériel, outil et matériau dans des contenants homologués **UNIQUEMENT**.
6. Jetez le matériel biologique dans des contenants homologués **UNIQUEMENT**.
7. Nettoyez tout déversement et jetez tout matériau contaminé immédiatement.
8. Signalez immédiatement toute contamination possible ou situation dangereuse au superviseur ou à l'enseignant.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Manipuler des produits chimiques

Différents types de produits chimiques sont utilisés dans bon nombre d'activités du secteur de la construction. Il faut impérativement savoir comment manipuler ces produits. Connaissez leur utilisation, aussi bien que les procédures pour les entreposer et les éliminer.

1. Avant de manipuler un produit chimique, assurez-vous de bien comprendre les procédures concernant la sécurité de manipulation qui se trouvent sur les étiquettes, les fiches de données de sécurité (FDS) du SIMDUT, les consignes particulières ou celles qui sont affichées en classe. En cas de doute, demandez de l'aide à votre instructeur avant de commencer.
2. Mettez tous les produits chimiques SEULEMENT dans des contenants homologués et étiquetés.
3. Ne mélangez JAMAIS des produits chimiques sans, au préalable, en connaître les conséquences.
4. Jetez tout produit chimique UNIQUEMENT dans des contenants homologués. Signalez à l'enseignant tout contenant qui serait plein ou presque plein. Ne jetez JAMAIS des produits chimiques dans un évier. Demandez à votre instructeur de vous expliquer les méthodes d'élimination appropriées.
5. Quand vous utilisez des substances chimiques, assurez-vous que la ventilation est suffisante.
6. N'utilisez les produits chimiques que pour l'usage prévu.
7. Lorsque vous manipulez des produits chimiques, portez toujours l'équipement de protection individuelle (ÉPI). L'ÉPI comprend une protection oculaire, des vêtements protecteurs, des gants, un tablier ou une salopette, des chaussures de sécurité, conformément aux instructions d'utilisation concernant la sécurité.
8. Vérifiez les dates de péremption et les conditions d'entreposage des produits chimiques. N'utilisez pas de produits chimiques au-delà de leur date de péremption.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Risques électriques

Toucher un fils électrique exposé ou de l'équipement électrique qui n'est pas adéquatement mis à la terre provoque une décharge électrique. Ce choc peut aller d'un petit picotement à une secousse sévère. Un choc très sévère peut tuer. Ne touchez sous aucun prétexte à de l'équipement ou à des fils électriques qui ont été exposés à un liquide.

Pour vous protéger contre les décharges, il convient de suivre les règles suivantes :

1. Vérifier l'état des cordons électriques des appareils. Signaler tout problème à l'enseignant sans attendre. Les cordons usés ou endommagés doivent être remplacés.
2. Prendre la prise électrique entre ses doigts, et non la corde, pour la débrancher. Ne tire jamais sur la corde. Les fils risquent de se desserrer et de transmettre une décharge.
3. Ne jamais manipuler de l'équipement électrique avec les mains mouillées ou en se tenant debout dans l'eau.
4. Porter des chaussures à semelles en caoutchouc afin d'éviter les décharges. Le caoutchouc n'est pas un matériau conducteur d'électricité.
5. S'assurer que l'appareil est en position arrêt avant de le brancher à une prise.
6. S'assurer d'utiliser des blocs d'alimentation et des câbles adéquats désignés, propres à l'utilisation de pièces d'équipement spécifiques.
7. Entreposer tout l'équipement électronique dans des lieux désignés par l'enseignant.
8. Ne jamais intervenir de quelque façon que ce soit dans un environnement de travail configuré par quelqu'un d'autre sans y être autorisé.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Risques environnementaux

En raison de la nature des exigences du travail dans le secteur agricole, forestier et paysager, il est essentiel de vous familiariser avec les façons de vous protéger contre les risques environnementaux sur les lieux de travail.

1. Portez toujours l'EPI adéquat avant de vous servir d'outils ou de matériaux précis pour la tâche à accomplir.
2. Renseignez-vous sur la météo pour vous préparer en conséquence : chaleur, soleil, vent, pluie, etc.
3. Ayez de l'écran solaire et un chapeau à portée de main pour vous protéger contre les rayons du soleil.
4. Restez bien hydraté lorsque vous effectuez des tâches laborieuses comme poser des pierres ou labourer des jardins.
5. Repérez les menaces d'allergie potentielles (plantes nuisibles, piqûres d'abeille, etc.) et préparez-vous en conséquence.
6. Portez toujours l'équipement de protection nécessaire lorsque vous manœuvrez de la machinerie assourdissante.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Les procédures d'urgence

1. Repérez l'emplacement de tous les systèmes d'alarme-incendie, des sorties de secours et des boutons d'arrêt d'urgence.
2. Les SORTIES DE SECOURS ET LES DIRECTIVES D'ÉVACUATION D'URGENCE doivent être connues de tous. Les voies d'évacuation doivent être dégagées en tout temps.

Emplacements des sorties de secours et des alarmes-incendies :

Emplacements des boutons d'arrêt d'urgence :

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

La prévention des chutes

Des études sur les accidents survenus dans le secteur des services montrent que la plupart des blessures sont causées par des chutes. En observant quelques règles simples, vous éviterez la plupart de ces accidents de ce type.

Voici quelques directives pour éviter les chutes.

1. Ne courez pas, marchez.
2. Gardez le sol propre et sec. Un sol mouillé est glissant, essuyez donc immédiatement tout déversement de liquide. Saupoudrez de sel les endroits qui sont encore glissants avant que le sol puisse être nettoyé convenablement. Avertissez les autres de toute condition glissante.
3. Portez des chaussures confortables à talon plat avec des semelles en caoutchouc. Ces chaussures adhèrent bien au sol.
4. Gardez les tapis bien à plat au sol pour éviter d'y trébucher. Des tapis gondolés ou aux coins recourbés peuvent provoquer des chutes.
5. Gardez bien dégagées les zones de travail et les voies de passage. Les fils électriques ne devraient pas traverser une voie de passage. Rangez rapidement les vadrouilles et les balais. Ne laissez jamais des boîtes ou des caisses traîner dans les allées.
6. Regardez toujours où vous allez. Demandez de l'aide pour déplacer des objets qui peuvent bloquer votre vision.
7. Pour atteindre quelque chose qui se trouve en hauteur, utilisez un escabeau, jamais de chaise ou de table.





EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Les extincteurs

Si vous voyez des flammes, donnez l'alerte, faites sortir tout le monde et déclenchez l'alarme d'incendie.

1. Gardez votre calme.
2. Si vous utilisez un extincteur:
 - **RETIREZ LA GOUPILLE DE SÉCURITÉ, DIRIGEZ LE JET À LA BASE DES FLAMMES;**
 - **SERREZ LA POIGNÉE, BALAYEZ LENTEMENT LA BASE DU FEU AVEC LE JET;**
 - **ACCROUISSEZ-VOUS POUR ÉVITER LA CHALEUR ET LA FUMÉE.**
3. Demandez au service d'incendie de s'assurer que le feu est bel et bien éteint.
4. Aérez l'espace lorsque le feu est complètement éteint.

Apprenez à reconnaître les différents types d'extincteurs :

CLASSE A eau		Combustibles ordinaires : papier, tissu, bois, caoutchouc, plusieurs plastiques.
CLASSE B CO2		Liquides inflammables : huile, graisse, essence, certaines peinture, certains solvants, etc.
CLASSE C poudre chimique		Électrique: câbles, boîtes à fusibles, matériel électrique, etc.
CLASSE D liquide spécial ou poudre		Métaux combustibles : magnésium, sodium.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Premiers soins

Souvent, en situation d'urgence, les premiers soins sont les premiers gestes à poser. Les premiers soins consistent à aider une personne blessée jusqu'à ce qu'arrive un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, suivez les conseils généraux suivants. Ces conseils ne constituent pas un cours de premiers soins. Suivez les instructions de l'enseignant

1. Vérifiez le site. Vous devez chercher les risques de décharges électriques, les déversements chimiques, les objets chauds, des flammes) reste calme et crie pour le secours. Ne touchez pas une personne blessée avant que les dangers immédiats, comme un courant électrique, aient été éliminés.
2. Aidez les victimes à rester calmes et dans une position confortable, si le professeur vous le demande.
3. Appelez le bureau pour de l'aide médicale, si l'enseignant vous le demande.
4. Administrez les premiers soins aux victimes selon les instructions de votre professeur.
5. Empêchez les gens de s'approcher inutilement des victimes.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Les trousse de premiers soins

TOUTES LES BLESSURES DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AU BUREAU PRINCIPAL. DITES À L'ENSEIGNANT QUE VOUS VOUS ÊTES SERVI D'UNE TROUSSE DE PREMIERS SOINS POUR VOUS ASSURER QU'IL REMPLACE LES ARTICLES UTILISÉS.

Ci-dessous une liste préconisé d'articles à trouver dans une trousse de premiers soins. Vous pouvez ajouter des articles selon vos besoins. Consultez le Règlement 1101 intitulé Exigences relatives aux premiers soins de la CSPAAT au <http://www.wsib.on.ca/cs/groups/public/documents/staticfile/c2li/mdex/~edisp/wsib011074.pdf> pour obtenir de plus amples renseignements.

DATE DE LA DERNIÈRE VÉRIFICATION : _____

VÉRIFIÉ PAR : _____

ARTICLE	NOMBRE
Guide des premiers soins de l'Ambulance Saint-Jean	
Masques	
Gants jetables en latex	
Paire de ciseaux	
Bassin réniforme en plastique	
Attelles en bois	
Rouleaux de matelassure	
Pansements adhésifs	
Tampons de gaze stériles (7 cm x 7 cm)	
Compresses (10 cm)	
Bandages de contention (15 cm)	
Bandages triangulaires	
Épingles de sureté	
Bandes de gaze stériles	
Pansements de premiers soins stériles	
Ruban adhésif (4 cm de largeur)	
Écouvillons antiseptiques	
Crème contre les brûlures	
Compresses froides instantanées	

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Entretien ménager général

1. Chaque chose a sa propre place de rangement.
Si vous ne savez pas où est cet endroit, demandez-le.
Si vous le savez, rangez la chose à sa place.
2. Si c'est brisé, signalez-le.
Si ça ne fonctionne pas, signalez-le.
Si c'est brisé ou si ça fonctionne mal, ne vous en servez pas.
3. La saleté, la poussière et les déchets sont nuisibles à votre santé et à votre sécurité. Même si ce n'est pas vous qui avez fait des dégâts, c'est quand même à vous de ramasser, de nettoyer ou de débarrasser.
4. Si vous renversez ou laissez tomber du liquide par terre, nettoyez immédiatement ou épongez le liquide avec quelque chose d'absorbant.
Vous êtes responsable de la prévention des blessures.
5. N'obstruez jamais les sorties de secours, les avertisseurs d'incendie, les portes, les passages et les disjoncteurs ou gâchettes électriques des machines.
6. Les produits chimiques ont leurs propres récipients d'entreposage.
Utilisez-les.
Ne mélangez jamais des produits chimiques.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Le lavage des mains

Le lavage et la désinfection des mains constituent des méthodes très importantes pour éviter les infections, ainsi que la propagation de contaminants et d'allergènes. Un travailleur du secteur agricole, forestier et paysager doit se laver les mains fréquemment et selon la procédure suivante :

1. Se mouille les avant-bras et les mains à l'eau chaude courante.
2. Utiliser assez de savon pour le faire mousser.
3. Se frotter les mains et les bras pour au moins 20 secondes.
4. Se nettoyer les ongles au moyen d'une brosse.
5. Bien se rincer les mains à l'eau chaude courante.
6. Se servir d'un essuie-tout pour fermer le robinet.
7. Se sécher les mains et les bras avec un essuie-tout propre.

Lavez-vous toujours les mains :

- avant de se mettre au travail.
- après une pause-café, y compris pour manger, fumer, boire ou mâcher de la gomme;
- avant et après avoir manipulé de l'engrais et des végétaux, travaillé la terre, ou coupé des fleurs;
- après vous être touché le visage, les cheveux et le corps;
- après avoir éternué, toussé et vous être servi d'un mouchoir;
- après être allé aux toilettes;
- après avoir manipulé des produits nettoyants et désinfectants;
- après avoir vidé les poubelles et
- après avoir nettoyé des espaces de travail.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Manipuler des couteaux

Les travailleurs du domaine éco-industriel se servent souvent de couteaux pour couper des végétaux et des fleurs. Ces travailleurs devraient savoir comment les utiliser adéquatement de façon à éviter les coupures. Souvent, les coupures sont le résultat d'une mauvaise utilisation des couteaux. Un couteau bien aiguisé est plus sécuritaire qu'un couteau émoussé parce qu'il tranche les matières aisément, avec moins de pression.

1. Toujours utiliser le bon couteau pour la tâche à accomplir.
2. Toujours utiliser un couteau bien aiguisé. Les risques de se couper avec un couteau émoussé augmentent en raison de la force nécessaire pour couper.
3. Toujours orienter la lame à l'écart de son corps.
4. Ne jamais laisser la lame ou le manche d'un couteau dépasser du bord d'une table.
5. Pour se déplacer avec un couteau, il faut le tenir par le manche, la pointe orientée vers le bas, sur le côté de son corps. S'assurer que l'arête aiguisée soit orientée vers l'arrière.
6. Ne jamais essayer d'attraper un couteau qui tombe. Reculer en le laissant tomber.
7. Pour donner un couteau à quelqu'un, le déposer sur la surface de travail ou le passer en tenant soigneusement le dos et les flancs de la lame, la poignée tendue vers l'autre personne.
8. Ne jamais se servir d'un couteau pour exécuter des tâches inadéquates, comme pour ouvrir des sacs de terreau ou pour décortiquer. Vous risquez d'endommager la lame, voire même de la briser.
9. Essuyer soigneusement la lame en glissant le linge sur ses flans, à partir de son dos.
10. Toujours laver, désinfecter et essuyer les couteaux avant de les ranger.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Soulever des charges

Un claquage est une rigidité ou de douleur ressentie dans les muscles. Il est causé par l'utilisation prolongée des muscles en cause ou par une mauvaise posture. Il est souvent ressenti dans le bas du dos, soit au point le plus faible de la colonne vertébrale. Soulever des objets lourds provoque souvent de la tension à ce niveau si sa posture est mauvaise, chose qui survient trop souvent dans le secteur éco-industriel. Et un dos déjà touché ou affaibli est davantage susceptible de rechuter.

1. Il est possible d'éviter les tensions au dos lorsque l'on veut soulever un objet. Il s'agit d'utiliser davantage les muscles de ses jambes, qui sont aussi plus forts que ceux du dos. Pour soulever un objet lourd, plier les genoux pour s'accroupir, garder les pieds à la largeur des épaules et bien garder le dos droit. Les bras tendus, empoigner la charge à soulever en utilisant toute la main, puis se relever en gardant le dos droit. Laisser les muscles des jambes faire le travail. Ne pas se contorsionner et ne pas se pencher.
2. Recourir à la même méthode pour déposer les objets lourds. Demander de l'aide si l'objet est trop lourd pour soi. Utiliser un chariot pour transporter les objets lourds au loin.
3. Entreposer les objets lourds sur les tablettes inférieures.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

L'hygiène personnelle

Les travailleurs du secteur agricole, forestier et paysager sont en contact direct avec les plantes (comme les herbes); ils peuvent donc être à l'origine d'une contamination ou de l'introduction d'un allergène. Les travailleurs peuvent réduire ces risques s'ils conservent de bonnes habitudes d'hygiène personnelle.

Ci-dessous quelques exemples visant à vous aider à soigner votre hygiène personnelle.

1. Lavez-vous tous les jours et lavez-vous les cheveux régulièrement.
2. Nettoyez-vous les ongles et gardez-les soignés et courts.
3. Portez toujours des vêtements propres au travail.
4. Portez des chaussures convenables, c'est-à-dire, fermées et à semelle antidérapante.
5. Attachez-vous les cheveux s'ils sont longs.
6. Portez toujours un tablier propre.
7. Portez toujours des gants lorsque vous manipulez des plantes alimentaires en dernière phase.
8. Couvrez entièrement toute coupure.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Les règles du SIMDUT

- L'acronyme SIMDUT signifie *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*.
- Ce système a été mis en place en Ontario en même temps que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, en 1987.
- Le SIMDUT oblige les employeurs de renseigner les travailleurs sur les produits qu'ils manipulent.
- Le SIMDUT fédéral s'applique aux importateurs, aux fabricants et aux fournisseurs de matériaux dangereux.
- La *Loi sur les produits dangereux* oblige les fournisseurs canadiens de produits dangereux à fournir à leurs clients des étiquettes et des fiches de données de sécurité.
- L'acronyme FDS signifie fiche de données de sécurité (anciennement appelée *fiche signalétique (FS)*).
- Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui explique comment manipuler, entreposer et utiliser un produit, ainsi que les effets sur la santé en cas d'exposition, les mesures préventives à prendre et les premiers soins à administrer.
- Le fournisseur doit mettre à jour ses fiches de données de sécurité tous les trois ans.
- En Ontario, selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, les employeurs doivent s'assurer que toute matière dangereuse porte une étiquette appropriée et est accompagnée d'une fiche de données de sécurité.
- Tout produit dangereux contrôlé doit porter deux étiquettes, une étant celle du fournisseur et l'autre étant celle du lieu de travail.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Les étiquettes conformes au SIMDUT

L'**étiquette du fournisseur** doit être apposée à tout contenant d'un produit contrôlé. Elle doit contenir des renseignements détaillés sur le produit. La loi prévoit que l'étiquette du fournisseur apposée à un produit contrôlé de 10 kg ou plus, ou d'une matière dangereuse, doit respecter les consignes suivantes :

- être écrite dans les deux langues officielles,
- comporter la bordure hachurée du SIMDUT,
- identifier la substance ou le produit (c'est-à-dire, l'appellation chimique, courante, générique ou commerciale, le nom de la marque, la désignation ou le numéro de code),
- porter le nom et l'adresse du fournisseur,
- porter un énoncé précisant qu'une fiche de données de sécurité (FDS) est disponible,
- porter les symboles de danger du SIMDUT.

De plus, lorsque le contenant a une capacité supérieure à 100 millilitres, l'étiquette doit comprendre les renseignements suivants :

- les mentions des risques en fonction de la durée d'exposition,
- les précautions à prendre lors de l'utilisation du produit contrôlé ou de l'exposition à ce produit,
- les premiers soins à administrer pour traiter les blessures et les maladies immédiates (et non les maladies progressives).

L'**étiquette du lieu de travail** doit être apposée sur tout contenant qui ne provient pas du fournisseur, et elle doit contenir les renseignements suivants :

- les identificateurs du produit ou le nom du produit,
- un énoncé précisant qu'une fiche de données de sécurité (FDS) est disponible,
- les mesures préventives,
- les premiers soins à administrer.

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT

Les fiches de données de sécurité (FDS)

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ GÉNÉRIQUES À DES FINS PERSONNELLES -
PRODUITS PROTÉGÉS PAR LE DROIT RELATIF AUX SECRETS COMMERCIAUX**

IDENTIFICATION DE MATÉRIEL

NOM COMMERCIAL/NOM DU PRODUIT

USAGE DU PRODUIT

AUTRES NOMS :

NOM DU FABRICANT OU DU FOURNISSEUR :

ADRESSE :

NUMÉRO DE SECOURS :

PROCÉDURE DE PREMIERS SOINS

EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'INSTRUCTEUR

SECTION 3 : LES TRAVAUX ET TESTS SUR LA SÉCURITÉ

APERÇU

Cette section présente des exemples de tests et de devoirs portant sur la sécurité. Vous pouvez vous en servir tels quels ou les adapter à vos besoins. Dans un cours, ils peuvent servir pour l'évaluation des attentes en matière de sécurité ou comme outils d'évaluation de la connaissance et de la compréhension des étudiants. Il est recommandé que tous les enseignants tiennent un registre de tous les résultats des tests et travaux, ou des passeports (voir section suivante) pour fin de vérification de la compréhension, tant notionnelle que pratique, de chaque étudiant en matière de sécurité.

Le matériel de sécurité et les pratiques sécuritaires des établissements individuels détermineront comment un enseignant peut utiliser au mieux ces ressources dans l'enseignement des pratiques sécuritaires au travail. En outre, des ressources supplémentaires du SécuriNET, qui se trouvent en ligne à OCTElab, sont disponibles en téléchargement dans des fichiers .zip et sont mis à jour régulièrement.

REMARQUE

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la sécurité, veuillez consulter les politiques et règlements de votre école et de votre conseil, ainsi que les manuels d'utilisation des pièces d'équipement précises. Pour obtenir, de la part d'enseignants d'expérience, des conseils et des options de personnalisation pour vos projets de cours, consultez les documents modèles du SécuriNET dans l'OCTElab.

Devoir n° 1 – Plan d'une serre

Servez-vous d'une règle pour tracer soigneusement le plan d'une serre et identifiez l'emplacement des éléments listés ci-dessous. Identifiez également les espaces de travail et l'emplacement du matériel principal. Cochez les éléments au fur et à mesure que vous les incluez dans votre plan pour vous assurer de ne rien manquer.

Portes d'entrée et de sortie	
Sorties de secours	
Extincteurs	
Alarmes incendie	
Trousses de premiers soins	
Prises électriques	
Éviers	
Espaces de travail	
Dévidoir	
Régulateurs de ventilation	
Ventilateurs de plafond	
Composteurs	
Espaces de nettoyage d'outils et de matériel	
Espaces d'entreposage de produits nettoyants	
Espaces d'entreposage de matières consommables	
Espaces de rangement pour gants	
Espaces de rangement pour tabliers	
Espaces de rangement pour lunettes de sécurité	
Régulateurs de température de l'eau	
Allées	
Régulateurs d'irrigation	

Devoir n° 2 – Réaliser un contrôle de sécurité

Une fois par mois, on demandera à un groupe de réaliser une vérification de la sécurité de l'atelier ou du laboratoire. Pour accomplir cette tâche, le groupe doit premièrement dessiner une liste de contrôle de sécurité à utiliser pour l'inspection. La liste de contrôle doit comporter les titres suivants :

1. L'état du contenu de la trousse de premiers soins
2. L'état de l'équipement de sécurité
3. L'état de l'équipement de protection incendie
4. L'état du matériel et des accessoires de nettoyage
5. L'état des espaces d'entreposage
6. L'état des outils et de l'équipement
7. L'état de l'entreposage des matériaux
8. L'état de l'entretien ménager

L'enseignante ou l'enseignant vous renseignera sur les normes de sécurité. Vous devrez préparer une liste de contrôle en vue de procéder à un contrôle de la sécurité de l'atelier. Quand votre liste aura été approuvée, vous devrez procéder à une première vérification, pour ensuite faire un rapport

Exemple de quiz sur le SIMDUT et les FDS

Section 1 :

Que signifient SIMDUT et FDS?

Selon la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario, quelle est la responsabilité de l'employeur en ce qui concerne le SIMDUT?

Section 2 : Choix multiples

1. Si un contenant contient plus de 100 ml d'un produit dangereux, son étiquette doit comprendre des renseignements supplémentaires dont :
 - a) le nom du chimiste de l'entreprise.
 - b) une description des risques ou dangers inhérents au produit.
 - c) b et d.
 - d) les mesures de prévention quant à l'utilisation du produit et à l'exposition au produit.
2. L'étiquette de l'employeur doit contenir l'identificateur du produit, une mention renvoyant à une fiche de données de sécurité, les mesures de prévention à prendre et :
 - a) un numéro de téléphone d'urgence.
 - b) le numéro de téléphone d'un hôpital.
 - c) les premiers soins à administrer.
 - d) le numéro de téléphone de l'entreprise.
3. Au Canada, l'étiquette de fournisseur doit être écrite :
 - a) en français.
 - b) en anglais.
 - b) en chinois.
 - d) dans les deux langues officielles.
4. À la vente d'un produit contrôlé, un fournisseur doit aussi donner :
 - a) un rabais.
 - b) une FDS.
 - b) le SIMDUT.
 - d) la Loi sur SST.
5. Une fiche de données de sécurité doit être :
 - a) conservée de façon permanente.
 - b) lue puis jetée.
 - c) donnée à chacun des employés.
 - d) mise dans un dossier et gardée pendant trois ans.

Réponses :

Section 1

1. Système d'information sur les produits dangereux au travail, Fiche de données de sécurité
2. Informer les employés sur les produits dangereux.

Section 2

1. c 2. c 3. d 4. b 5. d

SECTION 4 : PASSEPORTS SÉCURITÉ**APERÇU**

Cette section contient des passeports de sécurité, outils qui permettent de suivre l'acquisition des connaissances et des compétences de chaque étudiant en matière de sécurité. Ces passeports permettent de s'assurer que les étudiants ont compris les procédures de sécurité et les règles spécifiques s'appliquant aux outils et aux appareils et qu'ils ont réussi les tests de sécurité nécessaires. Il est recommandé que les enseignants gardent toujours un registre contenant tous les passeports signés.

Les passeports de sécurité peuvent être signés par les enseignants, les parents et les élèves avant tout travail sur une machine ou un outil. La signature d'un enseignant signifie que l'étudiant a suivi une formation et qu'il a réussi les tests. Il existe trois types de passeports; les enseignants peuvent choisir celui qui convient le mieux à leurs besoins. Veillez à ce que les passeports choisis abordent les politiques du conseil scolaire et de l'école.

Fiche de sécurité : une fiche par étudiant indiquant son niveau de compétence pour chaque machine inscrite sur la fiche.

Passeport de sécurité 1 : une seule fiche par étudiant avec une machine; comprend une case pour parapher et une autre pour la note; se range dans le cahier de notes de l'étudiant.

Passeport de sécurité 2 : une fiche par étudiant où figure une liste de sujets; à ranger dans les registres de l'enseignant.

Passeport de sécurité 3 : une seule fiche par étudiant avec un seul appareil/procédure/machine par tableau; comprend une case pour la signature des parents qui sert de renforcement ou d'autorisation (voir le directeur pour les permissions).

REMARQUE

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et des recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la sécurité, veuillez consulter les politiques et règlements de votre municipalité, de votre école et de votre conseil, ainsi que les manuels d'utilisation des pièces d'équipement précises.

Nom de l'élève : _____ **Cours ou classe** : _____

Matériel ou procédure : _____							
Présent lors de la présentation des consignes de sécurité (prise de notes)		Réussite du test écrit ou oral		Preuve de sécurité dans l'installation et l'opération de matériel		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiales de l'ens.	Date du test	Initiales de l'ens.	Date de la démo	Initiales de l'ens.	Date	Initiales de l'ens.

Matériel ou procédure : _____							
Présent lors de la présentation des consignes de sécurité (prise de notes)		Réussite du test écrit ou oral		Preuve de sécurité dans l'installation et l'opération de matériel		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiales de l'ens.	Date du test	Initiales de l'ens.	Date de la démo	Initiales de l'ens.	Date	Initiales de l'ens.

Matériel ou procédure : _____							
Présent lors de la présentation des consignes de sécurité (prise de notes)		Réussite du test écrit ou oral		Preuve de sécurité dans l'installation et l'opération de matériel		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiales de l'ens.	Date du test	Initiales de l'ens.	Date de la démo	Initiales de l'ens.	Date	Initiales de l'ens.

[MATÉRIEL OU PROCÉDURE]**Conditions générales****Équipement de protection individuelle****Facteurs de risques possibles**

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Technologie agricole, forestière et
paysagère

NOM : _____
DATE : _____

Affiche de sécurité

Aménagement paysager et construction paysagère

Jetez un coup d'œil aux outils nécessaires à l'aménagement ou la construction d'espaces verts.

Choisissez un outil, puis confectionnez une affiche de sécurité pour cet outil.

Pour vous aider à préparer votre affiche, complétez le tableau ci-dessous.

Nom de l'outil	EPI nécessaire	Règle de sécurité

Vous pouvez vous servir d'un ordinateur portable ou d'un iPad pour faire de la recherche. Vous pouvez également vous servir de toute revue disponible en classe pour confectionner votre affiche.

Votre affiche doit être en couleur et doit comprendre un slogan ou une signature sur la sécurité.

Pour obtenir des idées de slogan ou de signatures, visitez-le :

<http://www.safetyslogans.info/safety-slogans-for-the-workplace/>
<http://www.affichagesst.ca/>
<http://www.ideeslogan.com/>

Technologie agricole, forestière et paysagère

NOM : _____
DATE : _____

Quiz sur la sécurité

/70



1. Que signifie EPI?

/4

2. Énumérez six exemples d'EPI.

- i) _____
- ii) _____
- iii) _____
- iv) _____
- v) _____
- vi) _____

/6

3. Les outils et la sécurité. Jetez un coup d'œil aux outils à main et à essence utilisés dans un cours de technologie agricole, forestière et paysagère. Écrivez le nom de l'outil, une règle de sécurité et l'EPI nécessaire pour opérer cet outil dans le tableau ci-dessous.

Les outils de construction et la sécurité

/18

Outil	Règle de sécurité	EPI

4. Énumérez quatre règles de sécurité à observer dans un cours de technologie agricole, forestière et paysagère. /4

i) _____

ii) _____

iii) _____

iv) _____

5. Où devez-vous placer les outils lorsque vous ne vous en servez pas? /2

i) _____

ii) _____

6. Que devez-vous faire en cas d'accident? /2

7. Quelle est l'importance de remettre les outils en bon état avant de les ranger? /2

8. Nommez deux choses dont vous devez vous rappeler lorsque vous travaillez à l'extérieur lors d'une journée chaude et ensoleillée? /2

9. Que devez-vous faire lorsque vous travaillez à l'extérieur lors d'un orage? /2

10. Où sont situées les trousse de premiers soins dans votre classe et atelier? /2

11. Dessinez deux symboles de sécurité que l'on trouve sur une souffleuse à feuilles et deux sur une tondeuse à fouet, puis écrivez ce que ces symboles signifient. /8

En signant ci-dessous, vous vous inclinez à observer ces règles de sécurité.

Signature : _____

PASSEPORT - ERGONOMIE**Conditions générales**

Une mauvaise posture, du matériel mal placé et l'utilisation répétitive d'un outil peuvent causer des blessures et des douleurs. Les élèves doivent suivre une formation sur l'utilisation sécuritaire et appropriée du matériel avant de pouvoir s'en servir. Les élèves doivent démontrer qu'ils savent se servir du matériel en toute sécurité.

Moyen de protection

- Adopter une bonne posture.
- Bien placer le matériel.
- Modifier son environnement de travail afin d'adopter une bonne position assise, par exemple, et pour ainsi éviter les microtraumatismes répétés.

Facteurs de risques possibles

- Blessures au dos et à la colonne vertébrale
- Blessures aux mains
- Fatigue oculaire

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles

Signature de l'élève _____

Signature de l'enseignant _____

Date de la formation _____

PASSEPORT - INTERNET

*****À UTILISER À TITRE D'EXEMPLE UNIQUEMENT*****

*****CONSULTEZ LES POLITIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE ET DE L'ÉCOLE*****

Conditions générales

Les élèves doivent avoir suivi une formation sur l'utilisation correcte et sécuritaire d'Internet avant de pouvoir s'en servir. Ils doivent démontrer à l'enseignant qu'ils connaissent les consignes de sécurité énoncées dans le document sur la politique d'utilisation d'Internet.

Moyen de protection

- Connaître la politique d'utilisation d'Internet de l'école et du conseil scolaire.
- Ne jamais divulguer des renseignements personnels.
- Éviter les sites peu sûrs ou douteux.
- Se respecter et respecter les autres.
- Prendre conscience des questions de sécurité sur les technologies de la communication.

Facteurs de risques possibles

- Menaces à sa sûreté et sécurité,
- Atteinte à la vie privée
- Menaces à la sécurité émotionnelle
- Propagation de virus informatiques dommageables
- Dommages aux systèmes d'exploitation informatique et de réseau

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Exemple d'une fiche de sécurité de l'élève

Identification de l'élève				Niveaux de sécurité			
Nom :				Niveau 1 : Installation de matériel uniquement; l'enseignant doit effectuer le travail.			
Numéro d'élève :				Niveau 2 : Utilisation du matériel avec l'aide de l'enseignant.			
Année :				Niveau 3 : Utilisation du matériel avec la supervision de l'enseignant.			
Cours et section :				Niveau 4 : Utilisation du matériel avec la permission de l'enseignant. (Remarque : Un élève peut améliorer son niveau en obtenant plus de directives, en s'exerçant et en démontrant ses compétences. Tous les élèves doivent obtenir la permission de l'enseignant pour utiliser le matériel.)			
Matériel servant à la préparation de nourriture				Matériel de service			
Matériel	Niv.	Initiales	Date	Matériel	Niv.	Initiales	Date

PASSEPORT - AÉRATEUR

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI adéquats.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas l'aérateur si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs.
4. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche et vérifiez le niveau de l'huile.
5. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de départ, etc.)
6. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
7. Assurez-vous que les dents ne sont pas endommagées ni brisées.
8. Réparez toutes pièces endommagées ou remplacez celles qui manquent.
9. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez l'aérateur.
2. Assurez-vous que l'aérateur se situe sur une surface plane avant de le démarrer. Assurez-vous que rien n'obstrue les dents rotatives.
3. Tenez fermement l'aérateur, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Réglez la hauteur de coupe selon l'état de la pelouse, et ce, avant même de démarrer l'aérateur.
5. Laissez le moteur de l'aérateur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
6. Agrippez la poignée de l'aérateur.
7. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, accidentés ou instables.
8. Ne dirigez jamais l'aérateur en direction de personnes ou d'animaux.
9. Une fois le moteur éteint, gardez les mains et les pieds loin des dents rotatives.
10. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien de l'aérateur ou si vous vous en éloignez.
11. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien de l'aérateur.
12. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire
Chaussures
Gants
Pantalons longs

Facteurs de risques possibles

Bruit
Débris projetés
Poussières
Vibration
Brûlures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

PASSEPORT - DÉCHIQUETEUSE-BROYEUSE

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les boulons et les vis au couple approprié pour vous assurer du fonctionnement sécuritaire de la déchiqueteuse-broyeuse.
3. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
4. Assurez-vous que les trémies et la goulotte sont bien fixées à la déchiqueteuse-broyeuse avant de l'opérer.
5. Familiarisez-vous avec toutes les commandes et leur fonction. Consultez le manuel de l'utilisateur pour connaître les détails.
6. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Ne vous aventurez pas sur des terrains pavés, caillouteux ou accidentés.
2. Ne laissez jamais le moteur rouler dans un endroit clos et mal ventilé.
3. Savez comment arrêter et débrayer la déchiqueteuse-broyeuse.
4. Assurez-vous que les trémies, la goulotte et la chambre de fragmentation sont vides avant de mettre le moteur en marche.
5. Assurez-vous que toute personne se tient loin de la déchiqueteuse-broyeuse lorsqu'elle fonctionne.
6. Ne déchiquetez pas des matériaux excédant la largeur permise indiquée sur la déchiqueteuse ou dans le manuel de l'utilisateur.
7. Gardez les mains et les pieds loin des pièces rotatives, des trémies et de la goulotte.
8. Si vous devez pousser les matériaux dans les trémies, ne vous servez pas de vos mains ni vos pieds, mais d'un bâton au lieu.
9. Videz régulièrement la goulotte pour éviter l'accumulation de bourrage.
10. Si un objet heurte le rotor ou si la déchiqueteuse-broyeuse se met à faire un drôle de bruit ou à vibrer anormalement, éteignez aussitôt le moteur. Inspectez l'engin et réparez ce qui est endommagé.
11. Éteignez le moteur avant d'enlever le bourrage des trémies ou de la goulotte, ou avant d'inspecter la déchiqueteuse-broyeuse ou de la réparer.
12. Éteignez le moteur et assurez-vous que le rotor et toute pièce rotative sont immobiles avant de nettoyer, réparer ou inspecter la déchiqueteuse-broyeuse. Débrancher le fil de bougie afin de prévenir la mise en marche involontaire de l'engin.
13. Éteignez toujours le moteur et le laissez refroidir au moins deux minutes avant d'enlever le bouchon du réservoir de carburant ou de faire le plein.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire
Chaussures
Gants
Pantalons longs

Facteurs de risques possibles

Bruit
Débris projetés
Poussières
Vibration
Brûlures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

PASSEPORT - COUPE-BORDURES

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas l'aérateur si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs.
4. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
5. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de départ, etc.).
6. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
7. Assurez-vous que la lame est sécurisée et fonctionnelle.
8. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez le coupe-bordures.
2. Assurez-vous que le coupe-bordures se situe sur une surface plane avant de le démarrer. Assurez-vous que rien n'obstrue la lame rotative. Tenez fermement le coupe-bordures, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
3. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
4. Agrippez la poignée du coupe-bordures.
5. Réglez la hauteur de coupe, et ce, avant même de démarrer le coupe-bordures.
6. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, accidentés ou instables.
7. Faites rouler le moteur à pleins gaz pour assurer une coupe de la meilleure qualité. Insérez lentement la lame dans le sol et faites attention de ne rien heurter qui puisse endommager la lame (béton, objets, etc.)
8. Avancez à la vitesse du coupe-bordures sans y appliquer de pression.
9. Ne dirigez jamais le coupe-bordures en direction de personnes ou d'animaux.
10. Une fois le moteur éteint, gardez les mains et les pieds loin de la lame rotative.
11. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien du coupe-bordures ou si vous vous en éloignez.
12. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien du coupe-bordures.
13. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire
Chaussures
Gants
Pantalons longs

Facteurs de risques possibles

Bruit
Débris projetés
Poussières
Vibration
Brûlures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

PASSEPORT - CISAILLE À PAVÉ

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Assurez-vous que la lame est sécurisée et fonctionnelle.
4. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
5. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez la cisaille.
2. Faites rouler la cisaille pour la déplacer ou servez-vous d'une brouette.
3. Assurez-vous que la cisaille se situe sur une surface plane avant de vous en servir.
4. Tenez fermement la cisaille, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
5. Ne coupez que des blocs de béton ou de la pierre naturelle mince.
6. Agrippez la poignée de la cisaille.
7. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne travaillez pas sur des surfaces glissantes, accidentées ou instables.
8. N'appliquez jamais une grande pression sur la cisaille. Si le bloc ne se fend pas facilement, réglez la hauteur de la lame.
9. Ne coupez que les matériaux précisés par l'enseignant.
10. Servez-vous d'une scie à pierre pour couper les blocs trop gros.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire
Chaussures
Gants

Facteurs de risques possibles

Débris projetés
Pincement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève _____

Signature de l'enseignant _____

Date de la formation _____

Passeport - taille-haie

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas le taille-haie si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de départ, verrou de manette des gaz).
5. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
6. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez le taille-haie.
2. Assurez-vous que le taille-haie se situe sur une surface plane avant de le démarrer. Assurez-vous que rien n'obstrue la barre de coupe.
3. Tenez fermement le taille-haie, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
5. Agrippez la poignée du taille-haie.
6. Avant de procéder à la tâche, sachez où vous allez et assurez-vous qu'il n'y a aucun danger.
7. Tenez le côté du pot d'échappement loin du corps pour éviter de vous brûler.
8. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, accidentés ou instables.
9. Gardez le taille-haie sous le niveau de la tête.
10. Ne dirigez jamais le taille-haie en direction de personnes ou d'animaux.
11. Faites attention aux fils, barres en « T » ou autres dangers pouvant se cacher dans le feuillage.
12. Servez-vous d'une égoïne, d'un ébrancheur ou d'un sécateur pour couper les grosses branches.
13. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien du taille-haie ou si vous vous en éloignez.

14. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien du taille-haie.
15. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Facteurs de risques possibles

Bruit

Débris projetés

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Passeport - souffleuse à feuilles

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas la souffleuse si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de départ, verrou de manette des gaz).
5. Ne vous servez pas d'accessoires à moins d'avis contraire dans le manuel de l'utilisateur.
6. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
7. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez la souffleuse.
2. Assurez-vous que la souffleuse est en position debout sur une surface plane avant de la démarrer. Assurez-vous que rien n'obstrue le tube de la souffleuse.
3. Tenez fermement la souffleuse, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
5. Agrippez la poignée de la souffleuse.
6. Assurez-vous de garder votre poignet bien droit.
7. Tenez le côté du pot d'échappement loin du corps pour éviter de vous brûler.
8. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, accidentés ou instables, et ne travaillez pas sur une échelle.
9. Ne dirigez jamais la souffleuse en direction de personnes ou d'animaux.
10. Travaillez avec le vent. Ne soufflez pas en direction de portes ou fenêtres ouvertes.
11. Opérez la souffleuse à basse vitesse pour soulever le moins de poussières possible.
12. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien de la souffleuse ou si vous vous en éloignez.
13. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien de la souffleuse.
14. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Masque protecteur contre la poussière

Facteurs de risques possibles

Bruit

Débris projetés

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Passeport - tondeuse à fouet

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas la tondeuse si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de carburateur, verrou de manette des gaz).
5. Ne vous servez pas d'accessoires à moins d'avis contraire dans le manuel de l'utilisateur.
6. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
7. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez la tondeuse.
2. Assurez-vous que la tondeuse se situe sur une surface plane avant de la démarrer. Assurez-vous que rien n'obstrue le fouet.
3. Tenez fermement la tondeuse, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
5. Agrippez la poignée de la tondeuse.
6. Avant de procéder à la tâche, sachez où vous aller et assurez-vous qu'aucun débris n'est projeté sur les trottoirs, les véhicules ou autres.
7. Tenez le côté du pot d'échappement loin du corps pour éviter de vous brûler.
8. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, accidentés ou instables.
9. Faites rouler le moteur à pleins gaz pour assurer une coupe de la meilleure qualité.
10. Ne dirigez jamais la tondeuse en direction de personnes ou d'animaux.
11. Travaillez avec le vent. Ne tondez pas en direction de portes ou fenêtres ouvertes.
12. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien de la tondeuse ou si vous vous en éloignez.
13. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien de la tondeuse.
14. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Facteurs de risques possibles

Bruit

Débris projetés

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Passeport - plaque vibrante

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas la plaque si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (manette des gaz, volet de carburateur, interrupteur marche-arrêt).
5. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
6. Réparez ou remplacez toute pièce desserrée, brisée, manquante ou endommagée.
7. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez le taille-haie.
2. Demandez à une personne de vous aider à soulever ou déplacer la plaque. Servez-vous d'un chariot ou d'une chargeuse pour transporter la plaque au chantier.
3. Assurez-vous que la plaque se situe sur une solide surface plane et fait de granulat ou de pavé avant de la démarrer. Tenez fermement la plaque, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
5. Agrippez la poignée de la plaque.
6. Gardez l'équilibre en tout temps et faites attention aux pierres et autres dangers.
7. Travaillez avec prudence près des bâtiments ou sur des surfaces dures, car la plaque est très lourde et pourrait donc causer des dommages.
8. Une fois le moteur éteint, gardez les mains et les pieds loin des pièces qui bougent.
9. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien de la plaque ou si vous vous en éloignez.
10. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien de la plaque.
11. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Masque protecteur contre la poussière

Facteurs de risques possibles

Bruit

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Passeport - motoculteur

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas le motoculteur si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de carburateur, interrupteurs de sécurité).
5. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
6. Vérifier l'état des dents et roues. Remplacez-les au besoin.
7. Assurez-vous que le levier de vitesse est au neutre et que le dispositif d'embrayage des dents est désactivé.
8. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez le motoculteur.
2. Ajustez le mancheron à votre niveau de confort.
3. Assurez-vous que le motoculteur se situe sur une surface plane avant de le démarrer. Tenez fermement la plaque, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Choisissez une vitesse qui vous permettra de maîtriser le motoculteur.
5. Réglez la hauteur d'ameublement selon l'état du sol. Référez-vous au manuel de l'opérateur.
6. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
7. Agrippez la poignée de la plaque.
8. Restez éloigné des pièces rotatives lorsque le moteur est en marche.
9. Gardez l'équilibre en tout temps et faites attention aux pierres et autres dangers.
10. Soyez très prudent lorsque vous faites marche arrière.
11. Une fois le moteur éteint, gardez les mains et les pieds loin des pièces rotatives.
12. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien du motoculteur ou si vous vous en éloignez.
13. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien du motoculteur.
14. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Facteurs de risques possibles

Bruit

Débris projetés

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Passeport - scie à pierre

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas la scie si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de carburateur, interrupteurs de sécurité).
5. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
6. Assurez-vous que la lame est bien fixée et qu'elle convient au produit à couper.
7. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez la scie.
2. Assurez-vous que la scie se situe sur une surface plane avant de la démarrer. Assurez-vous que rien n'obstrue la lame.
3. Tenez fermement la scie, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
4. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
5. Agrippez la poignée de la scie.
6. Assurez-vous de garder votre poignet bien droit.
7. Gardez l'équilibre en tout temps et maintenez une bonne posture confortable. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, accidentés ou instables.
8. Ne vous servez que d'une lame qui convient au produit à couper. Référez-vous au manuel du propriétaire.
9. Ne dirigez jamais la scie en direction de personnes ou d'animaux.
10. Travaillez avec le vent. Ne sciez pas en direction de portes ou fenêtres ouvertes.
11. Joignez la scie à un système d'eau pour réduire la quantité de poussière produite.
12. Débranchez le fil de bougie avant d'effectuer un entretien de la scie ou si vous vous en éloignez.
13. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien de la scie.
Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Masque protecteur contre la poussière

Facteurs de risques possibles

Bruit

Débris projetés

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Passeport - tondeuse poussée

Conditions générales

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ PRÉOPÉRATIONNELLE

1. Portez toujours des vêtements et l'EPI appropriés.
2. Resserrez les écrous, boulons ou vis desserrés et remplacez les pièces qui manquent.
3. Ne démarrez pas la tondeuse si vous constatez des fuites au niveau de la canalisation et du réservoir de carburant ou ailleurs. Assurez-vous d'avoir assez de carburant pour accomplir la tâche.
4. Assurez-vous que toutes les commandes fonctionnent (disjoncteur, manette des gaz, volet de carburateur, interrupteurs de sécurité).
5. Assurez-vous que tous les dispositifs de protection sont bien en place, sécurisés et fonctionnels.
6. Assurez-vous que les lames sont tranchantes, sécurisées et en bon état.
7. Réparez ou remplacez toute pièce desserrée, brisée, manquante ou endommagée.
8. Ne vous servez pas du matériel défectueux. Signalez toute incertitude immédiatement.

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

1. Assurez-vous de la sécurité de toute personne ou tout animal lorsque vous opérez la tondeuse.
2. Nettoyez l'endroit à tondre et localisez les risques de danger ou d'obstruction.
3. Évitez de tondre l'herbe mouillée en raison d'un manque d'adhérence des roues de la tondeuse au sol.
4. Choisissez une vitesse qui vous permettra de maîtriser la tondeuse et faites attention aux pierres et autres dangers.
5. Assurez-vous que la tondeuse se situe sur une surface plane et gardez l'équilibre en tout temps.
6. Tenez fermement la tondeuse, puis procédez comme vous l'a montré l'enseignant.
7. Laissez le moteur rouler au ralenti accéléré pendant quelques minutes avant de commencer votre tâche.
8. Agrippez la poignée de la tondeuse.
9. Tenez-vous loin des pièces en mouvement lorsque le moteur est en marche.
10. Faites marche avant et soyez très prudent lorsque vous faites marche arrière. Si vous devez tondre l'herbe d'une pente, faites-le en diagonale.
11. Éteignez toujours le moteur, débranchez le fil de bougie et laissez la tondeuse se stabiliser avant de nettoyer les endroits obstrués par l'herbe coupée. Ne laissez jamais une tondeuse en marche sans supervision.
12. Laissez le moteur et le pot d'échappement refroidir avant d'effectuer un entretien de la tondeuse.
13. Utilisez le bon type de carburant et ne faites jamais le plein lorsque le moteur est chaud.

Équipement de protection individuelle

Dispositifs de protection oculaire et auriculaire

Chaussures

Gants

Pantalon long

Facteurs de risques possibles

Bruit

Débris projetés

Poussières

Vibration

Brulures causées par les gaz d'échappement

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

[MATÉRIEL OU PROCÉDURE]**Conditions générales****Équipement de protection individuelle****Facteurs de risques possibles****Signature de l'élève**

Signature de l'enseignant

Date de la formation

PASSEPORT - ERGONOMIE

Conditions générales

Une mauvaise posture, du matériel mal placé et l'utilisation répétitive d'un outil peuvent causer des blessures et des douleurs. Les élèves doivent suivre une formation sur l'utilisation sécuritaire et appropriée du matériel avant de pouvoir s'en servir. Les élèves doivent démontrer qu'ils savent se servir du matériel en toute sécurité.

Moyen de protection

- Adopter une bonne posture.
- Bien placer le matériel.
- Modifier son environnement de travail afin d'adopter une bonne position assise, par exemple, et pour ainsi éviter les microtraumatismes répétés.

Facteurs de risques possibles

- Blessures au dos et à la colonne vertébrale
- Blessures aux mains
- Fatigue oculaire

- L'élève a suivi la formation.
- L'élève connaît les moyens de protection individuelle.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

Signature de l'élève

Signature de l'enseignant

Date de la formation

Règles sur la sécurité personnelle dans la serre

Afin de travailler en toute sécurité dans la serre, les règles suivantes doivent être respectées :

1. Il faut absolument **respecter** l'enseignant et les autres élèves. Tous font partie de la même équipe. Il faut donc se comprendre et se respecter pour assurer la sécurité de tous. Il en résulte que toute intimidation de quelque nature que ce soit entrainera des conséquences immédiates.
2. Le **chahut** n'est jamais toléré, ce qui inclut tout comportement perturbateur qui pourrait être dangereux.
3. **Les téléphones cellulaires et les appareils électroniques de toute nature (mp3, iPod, jeux vidéo, etc.) sont interdits dans la serre, car ils peuvent être mouillés.**
4. Si vous voulez **quitter la serre** pour une raison quelconque, vous devez en demander la permission.
5. Les manteaux et les sacs se rangent dans les casiers. Seul l'élève sera tenu responsable des objets personnels perdus ou volés qui sont interdits dans la serre.
6. Il est essentiel que les équipes dans la serre et sur les sites d'aménagement portent des vêtements appropriés. Les sous-vêtements doivent être cachés. **Les élèves doivent porter des chaussures à bout fermé. Le port de sandales est interdit.**
7. Les cheveux longs **doivent** être attachés.

Je, _____, affirme avoir lu et compris les règles, et m'engage à les respecter en tout temps lorsque je suis dans la serre.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature d'un parent : _____

Date : _____

Quiz sur la prévention des accidents

DIRECTIVE : Associez un des risques suivants aux diverses consignes pour éviter un accident. Note la lettre du risque de sécurité sur la ligne prévue.

Les risques

A. Brulures B. Coupures C. Chutes D. Feux E. Décharges électriques
F. Foulures

Les moyens d'éviter les accidents

- _____ 1. Toujours remettre le tuyau d'arrosage sur le dévidoir lorsqu'il ne sert plus.
- _____ 2. Toujours avoir un contenant d'eau froide près lorsqu'on se sert d'un pistolet à colle chaude.
- _____ 3. Ne jamais se servir de matériel électrique si on a les mains ou les pieds mouillés ou si on est en contact avec de l'eau.
- _____ 4. Toujours couper avec la lame en direction opposée du corps.
- _____ 5. Marcher au lieu de courir.
- _____ 6. Ranger les articles lourds sur les tablettes du bas.
- _____ 7. Toujours s'assurer que les sécateurs sont propres et coupants.
- _____ 8. Ne pas se tenir debout sur une brouette.
- _____ 9. Se servir des muscles de jambes pour soulever des objets lourds.
- _____ 10. Toujours porter des gants lorsqu'on manipule de la pierre et de la brique.
- _____ 11. Se servir correctement des sécateurs.
- _____ 12. S'assurer qu'un outil électrique est en arrêt avant de le brancher.
- _____ 13. Dégager les lieux de travail et les passages.
- _____ 14. Vérifier que les rallonges et fils du matériel électrique ne sont pas endommagés ni effilochés.
- _____ 15. Laisser les sécateurs tomber si on les échappe.

- _____ 16. Se servir d'un escabeau, jamais d'une chaise ni d'une table, pour atteindre les objets qui se trouvent en hauteur.
- _____ 17. S'assurer que les planchers sont toujours propres et secs.
- _____ 18. Il faut s'écartier les pieds, puis se pencher en pliant les genoux et en gardant le dos droit pour soulever un objet lourd.
- _____ 19. Tirer sur la prise pour débrancher un appareil électrique.
- _____ 20. Regarder où mettre les pieds.
- _____ 21. S'assurer que les tapis sont à plat pour prévenir les trébuchements.
- _____ 22. Se servir d'un chariot pour déplacer des objets lourds, peu importe la distance.
- _____ 23. Nettoyer les couteaux avec prudence tout en tenant le côté tranchant éloigné des doigts.
- _____ 24. Toujours porter des chaussures à bout fermé.
- _____ 25. Ne jamais mélanger des produits chimiques ou nettoyants.

Exemple : Fiche portant sur la formation sur la sécurité

Élève : _____ Cours : _____

Au cours de la session (ou des sessions), on vous enseignera au moyen de démonstrations et d'instructions écrites et orales l'utilisation sécuritaire et appropriée de tout appareil, outil, matériel et équipement nécessaires pour compléter vos activités en classe. Une note satisfaisante à un quiz portant sur la sécurité permettra de confirmer que vous avez acquis une connaissance suffisante de l'utilisation sécuritaire d'un appareil, outil, matériel ou équipement. Votre mise en pratique régulière des mesures sécuritaires compte dans l'évaluation du projet. Comme preuve de participation, votre enseignant inscrira la date et apposera sa signature sur chaque passeport.

LES ÉLÈVES NE PEUVENT SE SERVIR DU MATÉRIEL, DES OUTILS OU DE L'ÉQUIPEMENT QUE :

- si l'enseignant appose sa signature à l'attestation de la formation et
- s'ils ont reçu une note satisfaisante au quiz de sécurité pertinent.

Sujet	Date	Signature de l'enseignant
Ressources informatiques et Internet		
<ul style="list-style-type: none">• Politique d'utilisation acceptable• Navigation sécuritaire dans Internet• Ergonomie et ordinateur		
Soins du patient ou du client		
<ul style="list-style-type: none">• Traitements chimiques sécuritaires• Port de l'équipement de protection individuelle (EPI)• Manipulation sécuritaire et appropriée du patient ou client		
Entretien des lieux		
<ul style="list-style-type: none">• Procédures appropriées d'installation et de nettoyage• Maintien d'un milieu de travail sécuritaire• Port de l'équipement de protection individuelle (EPI)• Procédures appropriées de désinfection et stérilisation• Élimination sécuritaire et adéquate des consommables et des déchets dangereux		

SECTION 5 : RESSOURCES POUR LES COURS DE SPÉCIALISATION

Les ressources suivantes donnent de l'information pertinente dans le cadre de cours axés sur un sujet précis. Il importe de fournir aux élèves des ressources pédagogiques portant sur les procédures et l'utilisation d'outils sécuritaires propres au métier étudié.

Agriculture

Centre canadien de santé et sécurité en milieu agricole

www.cchsa-ccssma.usask.ca

The Agricultural Health and Safety Network

www.aghealth.usask.ca

Association canadienne de sécurité agricole

www.casa-acsa.ca/fr

Fédération canadienne de l'agriculture

www.cfa-fca.ca/fr

Fleuristerie

Josies Flowers (en anglais seulement)

www.ispesl.it/safety_checks/_en/fioristi.htm

Florist Occupational Survey (en anglais seulement)

http://www.ehow.com/facts_6403939_florist-occupational-safety.html

Queensland Government

training.qld.gov.au/resources/pdf/floristry.pdf

ANNEXE A : RESSOURCES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ**Travailleur avisé Ontario!**

<http://www.worksmartontario.gov.on.ca>

C'est le site web officiel du ministère du Travail de l'Ontario consacré aux jeunes travailleurs et aux nouveaux venus sur le marché du travail. Un site où apprendre comment s'y prendre pour travailler en toute sécurité. Être traité équitablement, ça veut dire quoi? Quels sont tes droits en matière de santé et de sécurité? Quelles normes d'emploi s'appliquent à ton cas? Quoi faire en cas de problème?

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

<http://www.wsib.on.ca>

Régie par le gouvernement de l'Ontario, la Commission a pour fonction d'administrer la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de travailleurs, d'employeurs et de membres autres.

Son site publie, sous l'onglet Ressources, de l'information sur la façon dont la Commission rend ses décisions, soit en examinant son Manuel des politiques opérationnelles, son Manuel de la classification des employeurs et les documents à l'appui des décisions. Vous y trouverez également des formulaires et des fiches techniques très utiles sur un tas de sujets, y compris celui du paiement des avantages sociaux, ainsi que des droits et obligations de chacun. Autres fiches techniques d'intérêt :

- Des fiches destinées aux travailleurs
- Des fiches sur la prévention
- Des fiches sur la Commission

Workplace Safety Resources Inc.

<http://workplacesafetyresources.ca>

Ce site présente une démarche personnalisée de la planification de la sécurité. L'organisme a pour mission de participer à la création de lieux de travail sains, sécuritaires et respectueux de l'environnement, de collaborer avec l'industrie pour bien protéger l'ensemble des employés, d'améliorer la qualité de vie dans les milieux de travail et communautés, et de devenir un chef de file reconnu pour l'efficacité de ses programmes en sécurité, de ses produits et de ses services de prévention des blessures et des maladies.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

<http://www.ccohs.ca/resources>

Ce site comporte une section Ressources où le Centre propose une liste de sites web, de bases de données et d'autres ressources en ligne. Bon nombre de ces sites web sont conçus et mis à jour par le Centre, tandis que d'autres sont des ressources publiées par des organisations autres.

Le Centre a pour but :

- de promouvoir l'importance de l'Hygiène et de la sécurité au travail, au Canada,
- de discerner l'information à jour et fiable en matière de santé et de sécurité,
- de concevoir et de maintenir des ressources accessibles, pratiques et conviviales destinées à quiconque en a besoin,
- fournir un accès à de l'information tirée d'une gamme de sources, notamment des gouvernements fédéral, des provinces et territoires, d'organismes et d'organismes à buts non lucratifs.

Audience cible

Ces ressources gratuites se veulent utiles pour les travailleurs, les employeurs, les gestionnaires et les superviseurs, les comités mixtes sur la santé et sécurité, les professionnels en santé-sécurité au travail, ainsi que les étudiants.

Santé canada

<http://www.hc-sc.gc.ca>

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé, tout en respectant les choix individuels et les circonstances.

Santé Canada élabore et met en application des règlements qui font partie de la législation du gouvernement du Canada. Le Ministère consulte le public canadien, l'industrie et les autres parties intéressées dans l'élaboration de lois qui protègent la santé des Canadiens. Il prépare également des lignes directrices et des politiques qui aident à interpréter et clarifier les textes législatifs pour lesquels le Ministère a une responsabilité totale ou partielle.

D'un intérêt particulier serait les règlements tels que la Loi sur les produits dangereux, les Règlements sur les produits contrôlés et la Santé de l'environnement et du milieu du travail.

Santé et sécurité Ontario (SSO)

<http://www.healthandsafetyontario.ca/HSO/Home.aspx>

L'Ontario est déjà un excellent endroit pour faire affaires, vivre et travailler. Faire de notre province, et même de notre pays, la place la plus saine et la plus sûre de travailler dans le monde est un prix d'une valeur de gain.

Le système de prévention de l'Ontario se compose du ministère du Travail (MTR), de la sécurité professionnelle et de l'assurance (CSPAAT), le Centre de santé et de sécurité, le Centre de santé des travailleurs de l'Ontario Inc. et 12 associations de santé et sécurité (HSA).

L'organisme; Santé et Sécurité Ontario (ASS) est le résultat d'une initiative audacieuse pour réorganiser les efforts indépendants de 12 associations de santé et de sécurité dans quatre

organisations rationalisées afin de mieux servir plus de 236 000 entreprises de l'Ontario.

HSO regroupe :

- [Workplace Safety & Prevention Services](#)
- [Public Services Health & Safety Association](#)
- [Sécurité au travail dans le Nord](#)
- [Infrastructure Health & Safety Association.](#)

LE CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO

<http://www.mah.gov.on.ca/Page5847.aspx>

Le site Web du Code du bâtiment de l'Ontario présente des renseignements sur la qualification et l'inscription, la formation offerte, le règlement des différends, les nouvelles concernant l'élaboration du code et plus encore. Le Code du bâtiment de l'Ontario est administré par la Direction du bâtiment et de l'aménagement du ministère des Affaires municipales et du Logement.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (CSA)

<http://www.csagroup.org>

Les normes contribuent à la sécurité des foyers, lieux de travail et espaces publics. Elles répondent aux problèmes liés à la durabilité et à l'environnement. De plus, elles encouragent l'adoption de nouvelles technologies et des meilleures pratiques qui améliorent le commerce et aident l'industrie à être compétitive sur le marché international. Les normes aident à faire progresser le présent, pour anticiper l'avenir.

CANADIAN SOCIETY OF SAFETY ENGINEERING (CSSE)

<http://www.csse.org/>

La Canadian Society of Safety Engineering (CSSE) est une organisation de premier plan dans les secteurs de la santé, de la sécurité et de l'environnement des professionnels au Canada. Elle collabore avec l'industrie, les organismes gouvernementaux et d'autres organismes du secteur de la santé-sécurité en vue de promouvoir la sensibilisation aux questions de santé, de sécurité et d'environnement dans les milieux de travail et les communautés partout au pays et ailleurs dans le monde. Elle a pour vision d'obtenir « un défenseur de la sécurité dans chaque milieu de travail » et elle a pour mission d'être la ressource incontournable en ce qui a trait au perfectionnement professionnel, à l'état des connaissances et à la communication de renseignements à ses membres, ainsi qu'au public canadien.

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

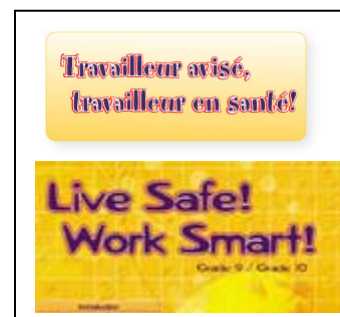
Les associations professionnelles peuvent représenter une excellente ressource en santé et sécurité, étant donné les mesures disciplinaires visant certaines professions à ce chapitre. Voici quelques associations du secteur de la conception qui offrent des ressources en matière de pratiques professionnelles sécuritaires.

L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario (Professional Engineers of Ontario) (PEO) www.peo.on.ca/
Architectural Association of Ontario (OAA)..... www.oaa.on.ca/
Ontario Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT)..... www.oacett.org/
Association of Registered Interior Designers of Ontario (ARIDO) www.arido.ca/

Travailleur avisé, travailleur en santé! 9^e - 12^e années

Adresse url : <http://www.livesafeworksmart.net/french/index.htm>

Rédigé par des professionnels de la santé et de la sécurité, produit par le ministère du Travail en partenariat avec les Ministères de l'Éducation et de la Formation des Collèges et des Universités, *Travailleur avisé, travailleur en santé* fournit la seule ressource complète à l'intention des enseignantes et les enseignants de l'Ontario et conçue de façon à correspondre aux attentes du curriculum de la santé et de la sécurité des élèves de la 9^e à la 12^e années. Cette ressource a obtenu les meilleures notes du Centre de curriculum de l'Ontario. On peut lire les comptes rendus sur le site web du service des programmes d'études Canada : (<http://www.curriculum.org/content/accueil>). Des leçons, des transparents, des documents à distribuer et des exercices bien adaptés pour l'éducation coopérative et l'apprentissage, le tout regroupé en deux volumes.



Les cartables et les cédéroms ont été distribués à toutes les écoles secondaires de l'Ontario. Si vous ne pouvez pas trouver ces ressources, cherchez sur le site web à www.livesafeworksmart.net le nom de la personne qui, dans votre conseil, peut vous renseigner à propos de vos ressources locales, ou pour commander votre propre cédérom. Si vous n'avez pas accès au web, vous pouvez en commander un en composant le 1-800-268-8013.

http://www.edu.gov.on.ca/eng/les_élèvesuccess/pathways/graines/septNews.pdf

<http://www.livesafeworksmart.net/french/grade%209-12/index.htm>

http://www.livesafeworksmart.net/french/special_needs/index.htm

Le ministère du Travail de l'Ontario

Adresse url : <http://www.labour.gov.on.ca/french/index.php>

Pour des mises à jour et de l'information sur la législation ontarienne en matière d'emploi et de santé-sécurité au travail, le site web du ministère du Travail est un incontournable. On y trouve de l'information à jour sur les normes d'emploi et sur la législation en santé et sécurité, les amendes récentes, les alertes, et autres. Le site permet aussi de poser une question à un membre du personnel du service consultatif du portefeuille. Pour accéder directement à l'information destinée aux élèves, passer par l'adresse que voici : <http://www.worksmartontario.gov.on.ca/scripts/default.asp?lang=fr&contentID=&mcategory=>
http://www.labour.gov.on.ca/french/es/pubs/factsheets/fs_young.php

Cette section du site du ministère du Travail permet aux élèves de connaître leurs droits et leurs obligations et ceux de leur employeur en vertu de *La loi sur la santé et la sécurité au travail* et de *La loi sur les normes d'emploi*. On peut y trouver de l'information sur l'éducation à la sécurité destinée aux

jeunes travailleurs, de l'information pour les élèves qui travaillent, sur la page intitulée Ce que les jeunes doivent savoir, ainsi que de l'information pour les nouveaux travailleurs et les élèves qui travaillent en Ontario, des fiches d'information pour les employés, un guide sur la *Loi sur les normes d'emploi* et d'autres liens vers des sites web connexes.

– know your rights and obligations; information for new workers and students working in Ontario;

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Adresse url : <http://www.wsib.on.ca>

Sommaire: Ce site contient de l'information pour les employés et les employeurs concernant la sécurité en milieu de travail. On y trouve des conseils sur la prévention, des communiqués de presse, les politiques importantes et d'autres renseignements liés au travail.

[http://www.wsib.on.ca/en/?in_tx_query=les
élèves&in_hi_space=SearchResult&in_hi_control=bannerstart&cached=false&in_hi_req_apps=
1&in_hi_req_objtype=18&in_hi_spell=1&in_hi_req_dfolder=595&in_hi_req_subfolders=1&num
=25&search.x=57&search.y=15](http://www.wsib.on.ca/en/?in_tx_query=les%20%C3%A9l%C3%A8ves&in_hi_space=SearchResult&in_hi_control=bannerstart&cached=false&in_hi_req_apps=1&in_hi_req_objtype=18&in_hi_spell=1&in_hi_req_dfolder=595&in_hi_req_subfolders=1&num=25&search.x=57&search.y=15)

http://www.wsib.on.ca/WSIBPortal/faces/WSIBArticlePage?fGUID=835502100635000261&_afLoop=755385182000198&_afWindowMode=0&_afWindowId=19yhs1jdvy_103%40%3F_afWindowId=19yhs1jdvy_103%26_afLoop=755385182000198%26_afWindowMode=0%26fGUID=835502100h

L'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE)

Adresse url : <http://www.osbie.on.ca/Francais/>

Sommaire : L'OSBIE a pour principaux objectifs d'assurer les conseils scolaires membres contre les pertes et de promouvoir les pratiques sécuritaires dans les écoles. Le document [Coup d'œil sur la gestion des risques](#) est destiné aux écoles de l'Ontario et vise à fournir des conseils et des directives dans les principaux secteurs de gestion de risque auxquels sont confrontés au quotidien les administrateurs et les directions des écoles, ainsi que les membres du personnel enseignant.

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/>

<http://www.osbie.on.ca/riskapp/default.aspx>

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/presentations/presentation-form.aspx>.

Bien que ce document de référence ne vise pas à remplacer les politiques et les procédures des conseils scolaires, il devrait compléter les facteurs à considérer dans la gestion des risques, facteurs qui devraient aider dans la prise de décisions en ce qui a trait à la plupart des activités quotidiennes à l'école. Cette publication est conçue de façon à permettre son affichage dans un format de type calendrier dans chaque salle afin de favoriser son utilisation à tout instant. Chaque employé à qui on demande de prendre une décision relative à la permission ou à l'organisation d'une activité visée peut s'en servir.

Pour les activités qui ne sont pas présentées dans ce document, on recommande de contacter votre conseil ou de consulter ses politiques et procédures.

La semaine nord-américaine de la santé et de la sécurité au travail

(NAOSH) Liens pour les jeunes travailleurs

Adresse url : <http://www.naosh.org/french/>

Sommaire : Présente des liens de sites web consacrés à la santé et la sécurité au travail, aussi bien que d'autres ressources pour les jeunes.

Invitons nos jeunes au travail – Guide de l'enseignant; Guide pour le milieu de travail**Le partenariat d'apprentissage**

Adresse url : <http://fr.thelearningpartnership.ca/>

Ces ressources ont été conçues sur mesure afin d'aider le personnel enseignant et les lieux de travail à se préparer pour la journée *Invitons nos jeunes au travail*. Les nouveaux livrets contiennent une excellente section avec les activités qui aident à préparer les élèves pour une journée d'apprentissage sécuritaire.

ANNEXE B : FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Il faut vérifier l'ensemble des produits utilisés en serre et en classe une fois par mois. Cette mesure de routine relève de l'enseignant.

Bon nombre de sociétés omettent de publier en ligne l'information qui figure sur leurs fiches de données de sécurité; il faut communiquer avec elles directement pour en obtenir des copies.

Voici une liste de fournisseurs de produits de serre et d'aménagement paysager qui font peut-être affaire avec votre programme.

Terreau, mélanges à empotage, engrais

ASB Greenworld

www.asbgreenworld.com

Fairgreen Sod

www.fairgreensod.com

Scotts Canada

www.scotts.ca

Ontario Growers Supply

www.ontariogrowerssupply.com

Insecticides

Savon insecticide de marque Safer

www.saferbrand.com

ANNEXE C : SÉCURINET de l'OCTE - MODÈLE VIERGE

Aperçu

Vous trouverez dans la présente section un modèle vierge du SécuriNET ainsi que des fiches de matériel et de ressources. L'*Ontario Council for Technology Education* (OCTE) met ces ressources supplémentaires à la disposition des enseignantes et enseignants en informatique.

Le fait de le remplir une fois en vue de réaliser un projet qui comporte des risques peut conduire un professeur à réaliser un processus complet de planification, lequel comportera notamment un examen des documents utilisés dans son atelier, de ses fournisseurs, ainsi que des procédés utilisés. Il sera aussi incité à documenter ses formations en sécurité, que ce soit pour ses propres besoins, ou pour le bénéfice de ses étudiants et ses locaux. Ainsi, les renseignements seront rassemblés en une seule ressource, composée en fonction de ses propres besoins, qui respecte ses expériences, ses méthodes pédagogiques et professionnelles. Il peut s'agir d'une étape cruciale pour normaliser le volet de formation en santé-sécurité du programme technologique de votre école. Cette ressource peut aussi permettre de mieux communiquer entre collègues, au sein de votre section.

Veuillez prendre note que l'OCTE mettra des versions mises à jour en ligne sur le site www.octelab.com. Un professeur qui étoffe ou documente les réponses aux questions en aura néanmoins fait un document important pour sa propre pratique professionnelle, aussi recommandons-nous de conserver cette version précieusement. Il est aussi disponible en format .pdf remplissable, ainsi que dans les deux langues officielles.

Composer un cartable de sécurité

Il s'agit de se composer un cartable de sécurité à garder dans sa salle comme registre des mesures de prudence raisonnable prises pour assurer la sécurité en classe.

Un cartable complet comporte parfois des éléments propres à l'enseignant, au conseil ou encore à la salle à laquelle il est destiné. On pourrait notamment retrouver :

- Le gabarit SécuriNET
- Des ressources de sécurité conçues sur mesure pour certains projets
- Des fiches de données de sécurité
- Des feuilles de suivi d'élève pour les formations en sécurité
- Des copies des formulaires d'autorisation
- Des listes de classe
- Des guides d'utilisation et d'entretien de l'équipement
- Des modèles de questionnaires pour la formation de sécurité
- Des copies des documents de formation en sécurité de l'enseignant
- Les procédures d'urgence

- Des coordonnées des personnes-ressources au conseil pour les réparations
- Un plan de la salle où figure l'emplacement du matériel d'urgence et de l'EPI

Commencez votre SécuriNET

Matière TFJ : Les chefs de section de technologie peuvent prendre les devants et demander aux membres du corps enseignant de se pencher sur les questions suivantes et de choisir un point sur lequel se concentrer en vue de réaliser leur propre SécuriNET.

- *Quels sont les projets les plus risqués que je fais dans ma salle de classe? (Énumérez-les ici.)*
- *Lesquels nécessitent les matériaux les plus dangereux?*
- *Lesquels requièrent l'équipement qui pose les risques les plus élevés?*
- *Lesquels permettent d'utiliser des matériaux recyclés, trouvés, récupérés ou gratuits?*
- *Pour lequel est-ce vraiment difficile de mener la formation à bien et de faire un suivi auprès des élèves?*
- *En réfléchissant à cette liste, quel projet voudriez-vous réaliser avec SécuriNET?*
- *Parmi mes ressources, laquelle faciliterait et enrichirait l'expérience de collègues qui reprendraient ce projet?*
- *Quel serait, en fonction de mon expérience, le meilleur conseil de Monsieur Prudence que je puisse donner à des collègues?*

Maintenant, faites-en l'essai!

SécuriNET - Plan de leçon

SécuriNET - Étape 1: Parlez-nous de vous

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Courriel : _____

Conseil scolaire d'Ontario : _____

L'école : _____

Dans quel type de communauté vivez-vous?

urbaine

de banlieue

rurale

Le nombre d'élèves :

Le travail d'élève est complété (individuellement, par deux, en groupes, en mode mixte)

J'ai lu les lignes directrices et j'accepte les conditions.

SécuriNET - ÉTAPE 2 : Décrivez votre leçon

Planifier la gestion de sa classe

1. **Donnez un titre descriptif de votre activité d'apprentissage.**

2. **Choisissez la durée qui décrit le mieux votre leçon.**

Un semestre complet

Plusieurs semaines

Une semaine

Une séance

3. **Choisissez le code de cours de l'Ontario (par ex.)**

4. Donnez les **objectifs d'apprentissage** de cette activité.

Y compris les noms des fichiers de ressource : (S.V.P. en format .pdf si possible.)

5. Décrivez la **configuration générale de votre laboratoire de classe**, notamment l'équipement principal et les secteurs.

6. Cliquez [ici](#) pour accéder à **toutes les attentes** globales et spécifiques requises par le **ministère**. Cliquez [ici](#) pour accéder à des résumés des attentes pour chaque code de cours. Ces liens vous conduiront à des fenêtres contextuelles vous permettant de copier et de coller dans l'espace ci-dessous. Copiez et collez des attentes de sureté abordées dans votre leçon.

7. Il y aurait peut-être aussi des **règlements administratifs locaux** ou **des lignes directrices destinées au personnel** qui s'appliquent à votre communauté scolaire de façon générale et affectent la façon que vous enseignez la santé et sécurité dans votre classe. Enseigner dans un contexte urbain ou rural peut présenter des défis uniques dans le cadre d'un programme d'éducation technologique. Votre section ou votre école a peut-être un manuel de santé et de sécurité que vous pourriez joindre comme fichier plus tard. Inclure chaque détail ou pratique exemplaire que vous évoquez.

8. Toujours en matière de santé et de sécurité et compte tenu de votre expérience dans votre secteur d'activité et de l'enseignement technologique, partagez des connaissances qui devraient être prérequis chez une personne appelée à enseigner votre matière et que vous recommanderiez pour votre classe. Inclure de l'information sur des certifications recommandées pour votre matière.

9. Il est judicieux de partir de ces prérequis pour préparer de la formation et pour formuler des **connaissances à exiger des élèves comme prérequis**. Cochez ceux que vous utilisez actuellement. Une fenêtre contextuelle est accessible à partir de ces liens. Passeport sécurité, introduction au SIMDUT.

- Passeport Sécurité
- Introduction au SIMDUT

10. Décrivez l'**unité d'introduction générale sur la santé et sécurité** que vous présentez en classe avant d'entreprendre un travail de projet spécifique.

11. Cochez les articles d'**équipement de protection individuelle** pertinents dans votre salle de classe.

- des lunettes de protection (incassables - écrans latéraux parfois exigés)
- une combinaison de travail, un sarrau de laboratoire ou un tablier (des habits de protection)
- des gants (en latex et standard)
- des gants (résistants aux produits chimiques)
- des gants de soudeur et un masque à main
- un masque anti poussières (protection respiratoire)
- un respirateur (la protection respiratoire)
- des chaussures adéquates (peut s'agir de bottes de travail à embout d'acier ou de chaussures fermées ou à talonnettes)
- un filet à cheveux
- les cheveux attachés en arrière
- des cache-oreilles anti bruit ou des bouchons d'oreilles

- interdiction de porter des bijoux ou des accessoires de mode
- un casque de protection
- un harnais de sécurité
- un gilet réflecteur
- interdiction d'appareils électroniques

12. Décrivez vos stratégies pour évaluer les élèves. Cliquez [ici](#) pour consulter le document **Faire croître le succès**, un document où l'on décrit l'évaluation au service de l'apprentissage, ainsi que l'évaluation en tant qu'apprentissage.

13. Certains espaces des locaux d'éducation technologique sont plus complexes et nécessitent la planification de l'aménagement, de l'entretien, ainsi que des ressources spéciales, surtout quand il faut partager les salles. Selon votre expérience, détaillez les procédures générales d'entretien ménager, les normes de votre organisation, ainsi que les procédures de nettoyage que doit suivre l'élève.

14. Expliquez en détail les installations d'entreposage sécuritaires dans votre classe pour les matériaux spécifiques du cours.

15. Expliquez les **facteurs à considérer pour l'apprentissage en difficulté** et les pratiques exemplaires pour votre salle de classe en ce qui a trait à la sécurité. Y a-t-il des gauchers dans votre salle de classe? Vous pourriez apporter naturellement des adaptations et des modifications en conséquence. Montrez des démarches ou procédés spéciaux que vous utilisez pour les élèves exceptionnels, les différentes intelligences (l'enseignement différencié), les élèves en FLS, les surdoués ou les élèves avec des difficultés physiques.

16. Inclure l'information sur votre procédure sécuritaire pour **évacuer les déchets**. Il pourrait notamment s'agir de restes de table, de produits chimiques utilisés en coiffure, du captage des poussières, des chiffons combustibles ou d'huiles usées.

17. **On attend de la visite!** Aide-enseignantes ou aide-enseignants, bénévoles, professeurs stagiaires, invités de classe et administrateur sont dans votre salle de classe. Donnez votre expérience en ce qui concerne les éléments de formation en sécurité qui devraient être communiqués à ces gens, compte tenu de votre matière. Il pourrait s'agir de porter des lunettes de sécurité, de garder les machines à une distance sécuritaire ou de savoir comment communiquer à l'enseignant qu'il y a une situation de crise ou un problème.

18. **Les mesures d'urgence** à planifier pour votre salle de classe d'éducation technologique dépendent en règle générale de votre matière. Il peut y avoir des mesures pour les élèves, d'autres pour les membres de l'administration, d'autres encore pour les aides-enseignants. Il peut y avoir des directives destinées aux intervenants d'urgence qui arrive à l'école. Décrivez comment vous les enseignez à votre classe. N'oubliez pas les sorties de secours, les extincteurs, les postes de premiers soins, les lave-yeux, les interrupteurs pour couper l'alimentation (interrupteurs de secours). Détaillez l'emplacement du défibrillateur externe automatisé (DEA) (le cas échéant) et où se trouvent les membres du personnel formés aux premiers soins. Tous ces renseignements sont à consigner dans votre registre.

19. Votre conseil est-il doté d'une **procédure d'approbation des projets technologiques**?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

20. Sélectionnez (tout ce qui s'applique) les personnes qui mènent les **inspections de l'équipement** dans votre conseil.

- des membres du corps enseignant
- les chefs de département
- les conseillers pédagogiques du conseil
- les équipes d'entretien du conseil
- des entrepreneurs indépendants
- le ministère du Travail

21. Sélectionnez **les lois et politiques fédérales et provinciales sur la sécurité, les ministères gouvernementaux et les associations** qui s'appliquent dans le cas de votre matière. Vous pouvez cliquer pour ouvrir une fenêtre contextuelle afin de visiter les sites web concernés. Vous pourriez envisager d'ajouter, pour votre leçon, des ressources que vous aurez trouvées.

- Santé Canada
- Le ministère du Travail
- La Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario
- La Loi sur la qualité et la salubrité des aliments
- La Loi sur la protection et la promotion de la santé
- Le Code de la route de l'Ontario
- Le Code de prévention des incendies
- Le Code du bâtiment de l'Ontario
- Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSSPAAT)
- La Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)
- La Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (LARP)
- L'Association canadienne de normalisation (CSA)
- La Canadian Society of Safety Engineering (CSSE)
- L'Ontario Service Safety Alliance (OSSA) (hôtellerie et tourisme)
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)
- L'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA)
- L'Échange d'assurance des conseils scolaires d'Ontario (OSBIE)
- L'Association pour la prévention des accidents industriels (APAI)

Vous êtes arrivés à la fin de la section portant sur les renseignements généraux pour la gestion de classe. Vous pouvez copier et coller le contenu de cette section dans n'importe quel projet que vous soumettez au SécuriNET.

C'est trop génial! Quand est-ce qu'on commence?

22. Cochez les tâches de **planification** à réaliser en vue de cette leçon.

- Examiner la liste de matériaux (nouveaux, usés, matériaux recyclés)
- Réexaminer l'ordre d'utilisation des outils (outils électriques, outils à main).
- Envisager des tâches spéciales pour préparer des matériaux recyclés pour ce projet.
- Revoir la façon de manipuler les matières dangereuses pertinentes selon le SIMDUT et les FDS (joindre les fichiers plus tard).
- Procéder à une vérification de sécurité sur des appareils précis
- Revoir les processus de sécurité relatifs aux produits chimiques et en cas d'incendie.
- Préparer les outils
- Compter ou mesurer les matériaux, évaluer les rendements
- Vérifier les dates d'échéance des fournitures
- Vérifier que les endroits contenant les matériaux accessibles aux élèves sont sécuritaires.
- Refaire une démonstration relative à la sécurité
- Confirmer que tous les élèves ont réussi l'évaluation diagnostique qui atteste de leur apprentissage.
- Confirmer que les ressources web et les documents sont à jour.
- Reconsidérer ses stratégies d'évaluation.
- Prévoir du temps pour une surveillance directe des étapes difficiles ou dangereuses.
- Prévoir de surveiller directement la manipulation de matières inflammables, toxiques ou corrosives.
- Planifier l'entreposage sécuritaire les projets d'élève en cours.
- Prévoir assez de temps pour permettre de commencer à nettoyer le laboratoire.
- Prévoir les tâches relatives à l'élimination des déchets et à la mise au recyclage.
- Prévoir un retour avec les élèves sur leur expérience quant aux risques et aux règles de sécurité.
- Prendre des notes détaillées afin de les partager avec vos collègues.

23. Selon le **Passeport-Compétences de l'Ontario** le travail sans risque doit être une habitude de travail. Cochez les compétences pertinentes à la leçon en cause. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) pour visiter le site web.

- Les habitudes de travail : Travailler sans risque
- Les habitudes de travail : Le travail d'équipes
- Les habitudes de travail : La fiabilité
- Les habitudes de travail : L'organisation
- Les habitudes de travail : Le travail indépendant

- Les habitudes de travail : L'esprit d'initiative
- Les habitudes de travail : L'autonomie sociale
- Les habitudes de travail : Le service à la clientèle
- Les habitudes de travail : Les compétences essentielles
- Les compétences essentielles : La lecture des textes
- Les compétences essentielles : La rédaction
- Les compétences essentielles : L'utilisation des documents
- Les compétences essentielles : L'utilisation des ordinateurs
- Les compétences essentielles : La communication orale
- La numératie : Les computations monétaires
- La numératie : la planification et la surveillance des horaires et des budgets et les opérations comptables
- La numératie : Les mesures et les calculs
- La numératie : L'analyse des données numériques
- La numératie : L'estimation numérique
- Les habiletés de la pensée : La planification et l'organisation des tâches de travail
- Les habiletés de la pensée : Les prises de décisions
- Les habiletés de la pensée : La résolution de problèmes
- Les habiletés de la pensée : La recherche d'information

24. Les codes de la **Classification nationale des professions (CNP)** sont des numéros que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada a assignés à certaines professions. Afin de rendre la formation sur la sécurité plus pertinente pour les élèves, vérifiez [ici](#) et copiez un exemple de choix de carrière qui présente des règles de sécurité à observer identiques à celles à enseigner dans le cadre de la leçon.

25. Expliquez en détail les **stratégies d'enseignement** et les **stratégies d'évaluation** utilisées pour les mesures de sécurité dans le cadre de cette activité d'apprentissage. Examinez les facteurs à considérer pour appliquer un plan d'enseignement individualisé (PEI) dans votre classe.

26. Déterminez les **matériaux et l'équipement** nécessaire pour réaliser cette activité d'apprentissage. Vous pouvez utiliser le formulaire vierge qui se trouve [ici](#) et le sauvegarder pour en faire le vôtre. Il est conçu pour vous aider à rassembler des renseignements détaillés sur les matériaux et l'équipement. Des sections sont également prévues pour établir des calendriers d'entretien des équipements et pour consigner de l'information sur l'élimination des déchets, sur l'avancement de la formation, et pour réserver et masquer certaines données.

27. Partagez les leçons tirées de l'expérience de cette activité d'apprentissage. Communiquez-nous vos conseils, vos trucs, vos bons coups et ce que vous considérez être des **pratiques exemplaires**. Mettez l'accent sur la façon dont vous documentez le volet sécurité de la formation et discutez de votre atelier. C'est pour le bénéfice de la communauté des profs de techno. Vous contribuez au **SécuriNet** du LaboOCTE!

28. Composez une courte description de votre projet (max. 256 caractères). Vous pouvez l'accompagner d'une image. Elles serviront au référencement dans la banque de données.

SécuriNET ÉTAPE 3 : Ajoutez les fichiers et vidéos

S'il vous plait, attachez une **image du projet** pour que nous puissions la mettre avec votre courte description dans la banque de données. S'il vous plait, téléchargez les **documents à l'appui** incluant les composants de sécurité, les matériaux de leçon, les outils d'évaluation, les ressources numériques, les images ou documents vidéo. Afin de faire vivre votre leçon, incluez les **vidéos en ligne, les liens avec l'adresse universelle (URL)** pour les fichiers, sur la page de planification de leçon. Ajoutez autant que vous voulez. Avez-vous une **carte de dispositif de sécurité** de votre salle de classe que vous pouvez partager? Attachez-la ici!

Le ministère du Travail de l'Ontario rend disponible une ressource intitulée *Travailleur avisé, travailleur en santé!* Ici on peut trouver une gamme étendue de ressources pour la sécurité générale et des ressources pour toutes les matières qui sont disponibles pour la salle de classe et ailleurs. Cliquez [ici](#) pour ouvrir une fenêtre contextuelle et copiez and collez vos liens favoris ici ou téléchargez des ressources que vous pouvez utiliser avec cette leçon et joignez-le plus tard. Vous pouvez aussi ajouter d'autres liens URL que vous pensez mettre en valeur cette activité d'apprentissage sur la sécurité.

SécuriNET - ÉTAPE 4 : Étiquetez votre leçon

Ajoutez vos propres descripteurs dans la base afin que les utilisateurs puissent repérer un contenu comme le vôtre. **Imprimez** votre leçon afin de documenter votre SécuriNET pour votre classe. **Soumettez** votre leçon SécuriNET. Prévoyez mettre à jour votre contenu de leçon ou ajouter des ressources numériques plus tard, au moyen de votre nom d'utilisateur. Pensez à partager une autre leçon! Pensez-y, une bonne partie de votre information est déjà là. Il suffit d'« Enregistrer sous », de renommer votre fichier et de le retravailler afin de composer et de soumettre une nouvelle leçon, accompagnée de nouvelles ressources.

**SécuriNET du LaboOCTE – Feuille de planification pour les matériaux,
et les ressources physiques**

Copiez ce formulaire vierge, ajoutez-y des colonnes et adaptez-le aux besoins spécifiques de votre projet, puis ajouter-le à votre cartable de sécurité.

PROJET / TITRE DE L'ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE :

CODE DU COURS ET TITRE :

LA DATE DE LA VERSION PRÉPARÉE :

SOU MIS PAR :

COORDONNÉES :

LISTE DE MATÉRIAUX

MATÉRIAUX	QUANTITÉ	DESCRIPTION	SOURCE	SIMDUT FDS JOINTES	ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE	ÉLIMINATION DES DÉCHETS
			<input type="checkbox"/> neuf, acheté <input type="checkbox"/> neuf, don de la communauté, de l'industrie <input type="checkbox"/> recyclé, provenant de l'école <input type="checkbox"/> recyclé, provenant d'un tiers PRÉPARATION REQUISE POUR L'UTILISATION : DÉTAILS :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

RESSOURCES PHYSIQUES UTILISÉES

L'ÉQUIPEMENT, L'OUTIL, LA MACHINE	BESOIN PROPRES À CETTE MATIÈRE	ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ INSPECTÉS PAR	PLAN DE FORMATION DE L'ÉLÈVE IDENTIFIÉ	PROGRAMME D'ENTRETIEN
<p>NOTE : ON PRÉSUME DE L'EXPÉRIENCE ET LA COMPÉTENCE EN SÉCURITÉ DE L'ENSEIGNANT.</p> <p>DÉTAILLER L'ÉQUIPEMENT :</p> <p>MANUEL EST À CONSULTER OU EST ACCESSIBLE (SON EMPLACEMENT) :</p>	<p>L'APPAREIL DOIT ÊTRE MUNI DE DISPOSITIFS DE PROTECTION</p> <p>[] OUI [] NON [] N.S.P.</p> <p>BOUTON D'ARRÊT D'URGENCE/INTERRUPTEUR DE SECOURS</p> <p>[] OUI [] NON [] N.S.P.</p> <p>POSE D'ÉTIQUETTES DE VERROUILLAGE NÉCESSAIRE</p> <p>[] OUI [] NON [] N.S.P.</p> <p>AUTRE (PROPRE À CETTE MATIÈRE)</p> <p>[] OUI [] NON [] N/A</p>	<p>[] L'enseignante ou l'enseignant</p> <p>DATE : _____</p> <p>[] Le conseil</p> <p>DATE : _____</p>	<p>DÉTALLER LES ÉTAPES :</p> <p>L'élève a assisté aux séances de formation en sécurité, aux leçons et aux démonstrations de l'enseignant (noté et consigné)</p> <p>L'élève a réussi aux évaluations orales ou écrites (tests)</p> <p>L'élève a démontré sa capacité à préparer et manier l'équipement de façon sécuritaire</p> <p>L'élève a préparé des présentations Powerpoint sur tous les outils et les machines de la classe et a fait une communication orale</p> <p>L'élève a reçu la permission d'utiliser l'équipement</p> <p>LA SIGNALISATION : Le panneau de sécurité est affiché</p> <p>RESSOURCES : Les leçons de sécurité, la vidéo sur la sécurité des outils, les présentations Power Point sur les outils, le manuel.</p> <p>FRÉQUENCE DE LA FORMATION D'APPOINT RECOMMANDÉE : Les élèves devraient suivre la formation de nouveau chaque semestre</p> <p>Les passeports de sécurité expirent à la fin de chaque semestre</p>	<p>CHAQUE JOUR :</p> <p>CHAQUE SEMAINE :</p> <p>CHAQUE MOIS :</p> <p>CHAQUE ANNÉE :</p> <p>QUI CONTACTER POUR FAIRE RÉPARER :</p>

L'OCTE tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à composer et à peaufiner ce SÉCURIdoc.